

L'IMPACT DES CRISES
SUR LES FEMMES

INÉGALES DANS LA TOURMENTE

AUTRICES

Eve-Lyne Couturier

chercheuse

Julia Posca

chercheuse

- Que ce soit au chapitre de l'emploi ou de la maladie, les femmes québécoises ont été davantage affectées par la pandémie que les hommes.
- La position désavantagée des femmes sur le marché du travail les rend, dans les années qui suivent un ralentissement économique, plus vulnérables.
- La crise environnementale risque d'affecter plus lourdement les femmes, dont les femmes autochtones au Canada, étant donné la part des tâches liées au soin des personnes qui leur incombent.
- Les plans de relance économique ou de transition écologique des gouvernements du Québec et du Canada ne tiennent pas compte de la situation des femmes dans l'économie et risquent ainsi de contribuer à reproduire les inégalités de genre au pays.

TABLE DES
MATIÈRES
TABLE DES
MATIÈRES
TABLE DES
MATIÈRES
TABLE DES
MATIÈRES
TABLE DES
MATIÈRES

Sommaire	03
Liste des graphiques et des tableaux	07
Introduction	11
CHAPITRE 1	
LA PLACE DES FEMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL	15
1.1 Retour historique	15
1.2 Portrait de la situation aujourd’hui	17
CHAPITRE 2	
L’ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES	23
CHAPITRE 3	
L’IMPACT DIFFÉRENCIÉ DES CRISES ÉCONOMIQUES	27
3.1 Entrer ou sortir du marché du travail ?	27
3.2 Des relances à rythmes différenciés	29
CHAPITRE 4	
L’IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE	33
4.1 Portrait démographique de la maladie	33
4.2 Impacts sur le travail rémunéré et le travail domestique	35
4.2.1 Les femmes au front	35
4.2.2 Impacts sur les salaires et la participation au marché du travail	39
4.2.3 Conciliation famille-travail-pandémie	41
4.3 Autres effets	42
CHAPITRE 5	
LA CRISE ENVIRONNEMENTALE ANALYSÉE DU POINT DE VUE DU GENRE	47
5.1 Constats	47
5.2 Perspective écoféministe sur l’économie	48
5.3 Analyse d’initiatives en matière environnementale et de leur impact sur les femmes	50
5.3.1 Le Plan pour une économie verte et le Plan climatique renforcé du Canada	50
5.3.2 Feuille de route pour un Québec ZÉN	54
5.3.3 Se propulser vers l’avant : Une relance propre et solidaire après la pandémie de la COVID-19	55
5.3.4 <i>The Wellbeing Budget</i>	55
Conclusion	59
Notes de fin de document	63

LISTE DES

SIGLES

FIGURES

TABLEAUX

GRAPHIQUES

SIGLES

FIGURES

TABLEAUX

GRAPHIQUES

SIGLES

FIGURES

TABLEAUX

GRAPHIQUES

SIGLES

FIGURES

TABLEAUX

Liste des graphiques

GRAPHIQUE 1	Taux d'emploi des hommes et des femmes, Québec, 1976-2019	18
GRAPHIQUE 2	Niveau de scolarité de la population âgée de 25 à 64 ans, Québec, 2000-2019	18
GRAPHIQUE 3	Revenu total moyen par sexe et appartenance à une minorité visible, Québec, 2011	18
GRAPHIQUE 4	Revenu d'emploi médian par niveau de scolarité des personnes de 25 à 64 ans travaillant à temps plein toute l'année, Québec, 2016	19
GRAPHIQUE 5	Taux d'emploi par sexe, Québec, 1976-2019	28
GRAPHIQUE 6	Comparaison de l'ensemble des mesures de relance et d'austérité pour les femmes et les hommes (M\$ constants de 2014), Québec, 2008-2015	30
GRAPHIQUE 7	Nombre cumulatif de décès liés à la COVID-19 selon le groupe d'âge et le sexe, Québec	34
GRAPHIQUE 8	Taux de cas confirmé (pour 100 000) de COVID-19 selon le groupe d'âge et le sexe, Québec	34
GRAPHIQUE 9	Taux de mortalité attribuable à la COVID-19 normalisé selon l'âge, en proportion de la population du quartier qui appartient à des groupes de population désignés comme minorités visibles, certaines provinces	35
GRAPHIQUE 10	Professions les plus à risque en fonction de leur fréquence et de leur proportion de femmes, Canada, 2017	36
GRAPHIQUE 11	Nombre moyen d'heures supplémentaires hebdomadaires effectuées par le personnel professionnel en soins infirmiers, par région, 2020	37
GRAPHIQUE 12	Rémunération horaire moyenne incluant le temps supplémentaire (\$), industries sélectionnées, Québec, 2019	38
GRAPHIQUE 13	Taux d'emploi par sexe, Québec, 1976-2021	39
GRAPHIQUE 14	Répartition des personnes touchées par la crise sur le marché du travail par sexe, Québec, 2020-2021	40
GRAPHIQUE 15	Incidence des pertes d'emploi par niveau de salaire horaire, Canada, février-avril 2020	40
GRAPHIQUE 16	Répartition des tâches parentales selon la situation d'emploi et le sexe, Canada, juin 2020	41
GRAPHIQUE 17	Proportion de participants très inquiets ou extrêmement inquiets par rapport aux possibles répercussions de la COVID-19 selon le genre, Canada, 2020	42
GRAPHIQUE 18	Changement perçu quant au nombre de victimes qui ont reçu des services depuis le début de la pandémie, Canada, 2020	43

Liste des tableaux

TABLEAU 1	Secteurs industriels à prédominance masculine et féminine, Québec, 2019	19
TABLEAU 2	Profits et autres indicateurs de performance d'entreprises choisies, Canada, 2020	38
TABLEAU 3	Aperçu des mesures du Plan pour une économie verte	51
TABLEAU 4	Aperçu des mesures du Plan climatique renforcé du Canada	52

Le virus du SRAS-CoV-2, qui s'est répandu à l'ensemble de la planète en l'espace de quelques semaines au début de l'année 2020, a entraîné dans son sillage une pandémie qui ponctue le quotidien de milliards d'êtres humains depuis. Sa vitesse de propagation ainsi que la rapidité des décisions prises pour protéger les populations aux quatre coins du globe n'ont laissé que peu de temps pour évaluer l'ampleur des bouleversements qui allaient résulter de cette crise et la pertinence des moyens mis en place pour la combattre. La profondeur de la crise est toutefois vite apparue sans précédent : des morts évitables se comptant par centaines de milliers, une mise sur pause de secteurs complets de la société, une économie à réorganiser en fonction d'impératifs sanitaires, des interactions sociales quotidiennes désormais interdites, un stress et une anxiété permanentes causés par l'incertitude face à l'évolution de la pandémie et aux mesures pour la combattre.

Il est par ailleurs devenu rapidement évident que tous et toutes n'étaient pas affectés de la même manière par cette crise sanitaire et par les mesures de confinement en découlant. Clairement, l'impact a été plus grand pour les groupes déjà en situation de vulnérabilité sociale et économique, comme les classes les plus pauvres, les membres de minorités racisées, les immigrant·e·s récent·e·s et les femmes. Que ce soit en termes de perte d'emplois, d'exposition au risque, d'augmentation de la charge familiale ou de recrudescence des violences conjugales et sexuelles, ces groupes ont été, plus que quiconque, frappés de plein fouet par la pandémie de COVID-19.

La conjoncture actuelle n'est cependant pas la seule à être vécue différemment par différents groupes sociaux – et les crises passées nous enseignent que les gouvernements ne sont pas toujours sensibles à leurs conséquences différenciées et aux manières d'y remédier.

Dans cette étude, nous nous intéressons à l'impact des crises sur les femmes. Nous examinons différentes crises à travers la lentille du genre afin de mieux mettre en évidence le poids que représentent ces événements pour les populations féminines. Dans la première section, nous faisons un retour historique sur l'évolution de la place des femmes sur le marché du travail afin de mieux comprendre l'origine des inégalités que l'on observe encore aujourd'hui. La deuxième section présente brièvement

l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle, une approche méthodologique reconnue pour sa contribution à l'observation de phénomènes socioéconomiques et l'élaboration de politiques dans une perspective d'égalité des genres.

Puis, nous nous intéressons à des crises spécifiques et à leur impact genré. Nous étudions dans la troisième section certaines crises économiques qui ont marqué le Québec, le Canada et d'autres pays du monde dans les dernières décennies. Non seulement ont-elles, comme nous le verrons, affecté différemment les femmes et les hommes, mais les politiques qui ont été adoptées pour les résorber ont eu pour effet de renforcer certaines inégalités entre les sexes. La quatrième section de l'étude est consacrée aux conséquences sanitaires, sociales et économiques de la pandémie de COVID-19 sur les femmes. Le portrait que nous dressons, bien qu'il soit appelé à évoluer, permet de dégager certaines tendances dont l'impact pourrait se faire sentir dans les années à venir. Enfin, à la lumière des inégalités mises en évidence jusqu'ici dans l'étude, nous nous penchons dans la cinquième section sur la menace environnementale qui pèse actuellement sur nos sociétés. La crise climatique en cours pourrait elle aussi affecter différemment les femmes. Partant de cette prémisse qui s'appuie sur une littérature croissante, nous examinons certaines politiques de relance ou de transition avec une perspective écoféministe, de manière à en faire ressortir les forces et les faiblesses.

D'une crise à l'autre, on remarquera ainsi que des mesures sont adoptées qui ont des conséquences importantes sur les femmes sans que celles-ci ne soient explicitement visées, ou sans que leurs besoins particuliers ne soient pris en compte. Cette étude vise à contribuer à une compréhension genrée de l'économie afin de développer des politiques capables de surmonter les inégalités qui frappent encore les femmes.

CHAPITRE 1

La place des femmes sur le marché du travail

Avant de se lancer dans le vif du sujet, il est important de rappeler quelques bases théoriques, entre autres, sur le sexisme systémique qui est au fondement des sociétés capitalistes.

1.1 Retour historique

Il serait faux de croire que l'entrée des femmes sur le marché du travail est récente. Par exemple, au tournant du XX^e siècle, on trouvait dans les régions rurales du Canada plusieurs femmes qui participaient aux travaux agricoles. Elles étaient aussi présentes dans les manufactures, ou alors travaillaient pour autrui, souvent de la maison. Toutefois, leur contribution est généralement négligée et les statistiques à cet égard, peu ou pas comptabilisées. À la fin du XIX^e siècle, plusieurs métiers sont occupés exclusivement par des femmes, comme ceux de téléphoniste, de dactylo et de sténo-graphe. Selon le recensement de 1921, le quart de la main-d'œuvre montréalaise est composé de femmes. Elles sont également nombreuses à être employées dans les institutions, la plupart religieuses, qui s'occupent de santé et d'éducation.

Les deux guerres mondiales ont eu un impact important sur l'activité des femmes. Contrairement à ce que l'on pense, ce n'est pas l'augmentation du taux d'activité des femmes qui est le phénomène le plus important, mais plutôt que l'absence des hommes leur permet d'exercer des métiers qui leur étaient jusque-là interdits. On trouve par exemple des femmes conductrices de tramway ou encore factrices. Ces incursions dans des domaines traditionnellement masculins sont toutefois de courte durée. En effet, après la Deuxième Guerre mondiale, la combinaison pourvoyeur-ménagère redevient le modèle principal au sein des ménages, reléguant les femmes au travail domestique non rémunéré. Des luttes féministes successives seront nécessaires afin d'ouvrir les portes aux femmes de façon durable. Selon l'historienne Sylvie Schweitzer, « [a]u lieu donc de dire "depuis que les femmes travaillent", il est bien plus juste d'énoncer : depuis que les femmes travaillent *avec des droits égaux à ceux des hommes*¹ ».

À cet égard, rappelons quelques dates importantes dans l'histoire des droits des femmes au Québec et de leur accès au marché du travail, selon une ligne du temps créée par Francine Descarries que nous avons reproduite, en partie, dans l'encadré 1.

Cette ligne du temps non exhaustive permet de voir d'une part que les femmes n'ont pas toujours eu accès aux mêmes opportunités dans leur parcours scolaire. L'école normale leur est interdite jusqu'en 1899, le premier collège classique féminin, ouvert en 1908, ne recevra du financement public qu'en 1952, les premières femmes admises en droit en 1911 ne pourront passer l'examen du Barreau qu'en 1941 et il faut attendre 1918 pour que McGill admette les femmes dans son programme de médecine. Les femmes mariées ont le droit d'exercer le métier d'institutrice à la Commission scolaire catholique de Montréal à partir seulement de 1962.

D'autre part, les femmes doivent se battre pour être reconnues comme des individus à part entière et des adultes responsables. Elles ne sont reconnues légalement comme des « personnes » qu'à partir de 1929. Le droit de vote fédéral est obtenu en 1918 et sera accordé plus de 30 ans plus tard au Québec, soit en 1940. Pour les femmes autochtones, le délai sera encore plus long : ce n'est qu'en 1969 qu'elles obtiendront ce droit. La première femme élue, Claire Kirkland-Casgrain, fera son entrée à l'Assemblée nationale en 1962. Les femmes obtiennent le droit d'être jurées en 1971, après un coup d'éclat^a organisé par le Front de libération des femmes (FLF) à l'occasion du procès de Paul Rose. Ce ne sera qu'à partir de 1977 qu'elles pourront exercer l'autorité parentale au sens de la loi, puisque cette notion remplace enfin celle de la « puissance paternelle ». En 1980, l'égalité entre les époux

^a En 1971, Lise Balcer, une militante du Front de libération des femmes, est appelée à témoigner au procès de Paul Rose. Elle refuse puisque les femmes n'ont pas le droit d'être jurées : pourquoi alors collaborer à un système de justice sexiste. D'autres féministes sautent dans le box du jury en criant à la discrimination. Elles seront toutes condamnées à plusieurs mois de prison, mais la loi sera par la suite amendée pour permettre aux femmes d'être jurées. DUPUIS-DÉRY, Francis, « Retour sur le Front de libération des femmes », *Le Devoir*, 10 novembre 2007, www.ledevoir.com/lire/163897/retour-sur-le-front-de-liberation-des-femmes.

Encadré 1. Femmes et marché du travail : quelques repères historiques

1884 – Huit étudiantes sont admises à la Faculté des arts de l'Université McGill pour y poursuivre des études post-secondaires.

1890 – L'École de médecine du Collège Bishop de Montréal ouvre ses portes à des étudiantes féminines. Dix femmes y compléteront leurs études avant la fusion de cette école avec celle de McGill, fusion qui éliminera pour les femmes la possibilité de faire des études de médecine au Québec.

1899 – L'école normale Jacques-Cartier, fondée en 1857, accueille un premier groupe d'étudiantes.

1904 – Diplômée de l'Université Saint-Paul du Minnesota, Irma LeVasseur obtient, grâce à un bill privé, son admission au Collège des médecins et chirurgiens du Québec. Première femme à pratiquer la médecine au Québec, elle se consacre à la pédiatrie, qui n'est pas alors une spécialisation reconnue.

1908 – Ouverture du premier collège classique féminin, L'École d'enseignement supérieur pour jeunes filles. Il faudra attendre 1952 pour la première subvention. À partir de 1926, on connaîtra cette école sous le nom de Collège Marguerite-Bourgeoys.

1911 – Première femme admise à la Faculté de droit de l'Université McGill. Il faudra attendre 1941 pour que le Barreau accorde le droit de pratique aux femmes diplômées.

1918 – Toutes les Canadiennes obtiennent le droit de vote au fédéral en reconnaissance de leur participation à l'effort de guerre. En 1919, elles obtiendront aussi le droit d'éligibilité. La Faculté de médecine de l'Université McGill ouvre ses portes aux femmes.

1921 – Selon les données du recensement canadien, les femmes représentent le quart de la main-d'œuvre montréalaise. L'ensemble des femmes canadiennes votent pour la première fois au fédéral.

1931 – La loi autorise les femmes mariées à garder leur salaire et à disposer des biens « réservés ». Avant cet amendement au Code civil, le mari était libre de disposer du salaire de son épouse comme il l'entendait, et pouvait même, ainsi que l'observe le Collectif Clio (1992 : 351), « demander au gérant de banque de lui remettre les économies de son épouse ».

1934 – Les femmes mariées obtiennent le droit d'avoir un compte en banque.

1940 – Le 25 avril, sous le gouvernement libéral d'Adélard Godbout, les Québécoises obtiennent le droit de vote et le droit d'éligibilité au provincial.

1941 – Admission des femmes au Barreau du Québec. C'est depuis 1915 que des femmes diplômées en droit, dont Annie Langstaff, Elizabeth Carmichael Monk et Suzanne Raymond Filion, réclamaient le droit à la pratique juridique. Ces deux dernières, qui possédaient un baccalauréat ès arts, seront admises au Barreau, suivies en 1942 par Marcelle Hémond et Constance Garner Short.

1943 – Six garderies publiques sont ouvertes à Montréal pour faciliter la participation des ouvrières à l'effort de guerre. À la fin de la guerre, les gouvernements, canadien et québécois, inciteront les femmes à retourner au foyer et ces garderies seront fermées.

1944 – Pour répondre aux besoins de l'effort de guerre, plus de 30 % des Québécoises participent au marché du travail.

1962 – Claire Kirkland-Casgrain devient la première femme à siéger à l'Assemblée législative du Québec.

1962 – La Commission scolaire catholique de Montréal met fin à l'interdiction pour les femmes mariées d'exercer la profession d'institutrice.

1971 – Instauration d'un programme de prestations de maternité au sein du régime fédéral d'assurance-chômage. Une travailleuse qui s'en prévaut n'est cependant pas assurée de retrouver son emploi. La durée du congé est de 17 semaines dont 15 sont rémunérées dans une proportion de 60 % du salaire.

1971 – Les femmes peuvent devenir jurées au Québec suite aux pressions exercées, le 1^{er} mars, par « l'action des jurées » des femmes membres de la cellule « X Action Choc » du FLF dans le cadre du procès de Paul Rose.

1977 – La notion d'autorité parentale est substituée à celle de puissance paternelle dans le Code civil. Avant cette date, aucune décision concernant les enfants ne requérait la signature de la mère.

1978 – Adoption d'amendements à la Loi du salaire minimum pour garantir le droit des travailleuses au

congé de maternité et pour interdire le licenciement de celles qui se prévalent de ce droit. La durée du congé de maternité est fixée à 18 semaines.

1978 – La Loi sur les normes du travail, qui remplace la Loi du salaire minimum, donne au travailleur ou à la travailleuse le droit de s'absenter deux jours sans solde à l'occasion de la naissance ou de l'adoption d'un enfant et prévoit également un recours pour les femmes congédiées pour cause de grossesse.

1980 – Proclamation de la loi 89 qui établit l'égalité entre les époux dans la gestion des biens de la famille et pour l'éducation des enfants : les femmes gardent leur nom au mariage, peuvent choisir leur lieu de résidence, sont conjointement responsables des dettes durant le mariage. La loi permet dorénavant la transmission du nom de la mère aux enfants.

1985 – Amendement du Code canadien du travail pour interdire le harcèlement sexuel au travail et prévoir des recours pour les victimes.

1986 – La Chambre des communes adopte la Loi sur l'équité en matière d'emploi qui oblige les sociétés d'État fédérales et les entreprises régies par le Code canadien du travail de plus de 100 salariés-es à mettre en œuvre l'équité en matière d'emploi.

1996 – Adoption de la Loi sur l'équité salariale par l'Assemblée nationale.

– **EXTRAITS** de DESCARRIES, Francine, *Chronologie de l'histoire des femmes au Québec et rappel d'événements marquants à travers le monde*, Institut de recherche et d'études féministes, septembre 2006.

est reconnue par la loi, tant dans la gestion des biens que pour l'éducation des enfants.

Cette victoire s'inscrit dans une transformation plus large de la société qui remet en question le rôle subordonné des femmes dans le modèle ménagère/pourvoyeur. Malgré les avancées obtenues, les droits des travailleuses prennent du temps à être reconnus, et encore plus pour celles qui ont des enfants. Les femmes exigent de meilleures conditions de travail, ce qui les mène au syndicalisme, puis à déclencher des grèves, parfois brutales. Elles veulent être reconnues pour le travail qu'elles effectuent, mais également avoir voix au chapitre. C'est seulement en 1931 qu'on leur accorde le droit de conserver et de gérer les sommes qu'elles reçoivent en salaire. Il faudra attendre 3 ans de plus qu'elles puissent obtenir leur propre compte de banque,

et 30 ans encore pour qu'elles puissent le faire sans la permission de leur mari.

En 1943, pour aider les femmes à rester sur le marché du travail et à contribuer à l'effort de guerre, six garderies publiques sont ouvertes à Montréal. Elles seront fermées à la fin de la guerre pour inciter les femmes à retourner à la maison et à se retirer de la vie active. Des prestations pour congé de maternité seront offertes à partir de 1971 à travers le régime fédéral d'assurance-chômage, mais une femme qui part en congé de maternité court le risque de perdre son poste. Cela change en 1978 lorsque le licenciement est interdit pendant ce congé, tout comme le congédiement en raison de grossesse. La même année, les normes du travail donnent le droit de s'absenter deux jours (sans solde) à l'occasion de la naissance d'un enfant.

Le harcèlement sexuel au travail fait son entrée au Code canadien du travail en 1985. En 1996, le Québec se dote d'une loi sur l'équité salariale afin de corriger les écarts de salaire entre les emplois à prédominance féminine et ceux à prédominance masculine de même valeur dans une même entreprise. Finalement, en 1997, la nouvelle politique familiale est mise en place. On promet un accès à des places en service de garde à taux réduit à tous les parents qui en désirent, tandis qu'un régime d'assurance parentale permet de financer des congés de maternité, de paternité et de parentalité garantis sur près d'un an.

1.2 Portrait de la situation aujourd'hui

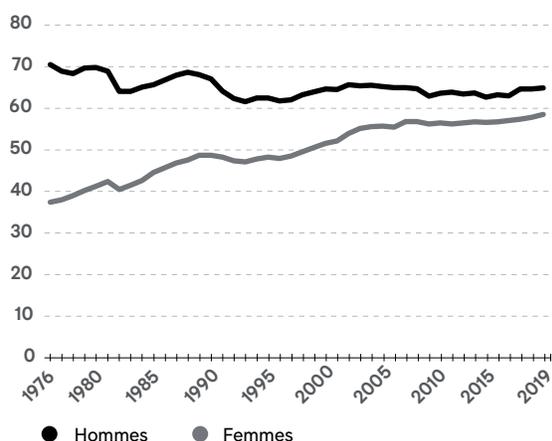
Les obstacles à surmonter sur le chemin de l'égalité au travail sont, aujourd'hui comme hier, nombreux pour les femmes. Que ce soit l'accès à une scolarisation de qualité, le droit de disposer de son corps et de ses gains ou le besoin de programmes pour encourager la participation des mères au marché du travail, d'importantes luttes ont dû être menées par des groupes de femmes, de syndicalistes et de militantes afin de venir à bout de ces écueils. Le marché du travail a été modelé, entre autres, par cette histoire. La présence des femmes s'y est accrue progressivement pour atteindre un niveau presque équivalent à celui des hommes, comme on peut le voir au graphique 1.

Le niveau de scolarité des femmes a aussi connu une croissance importante dans les dernières années, comme le montre le graphique 2. Alors que près du quart des femmes de 25 à 64 ans n'avaient pas terminé leurs études secondaires en 2000 (24 %), seules 8 % d'entre elles étaient dans cette situation en 2019. À l'inverse, on

observe une hausse importante de la proportion de femmes diplômées en études tertiaires (collégial ou universitaire). Représentant 60 % des diplômé-e-s

GRAPHIQUE 1

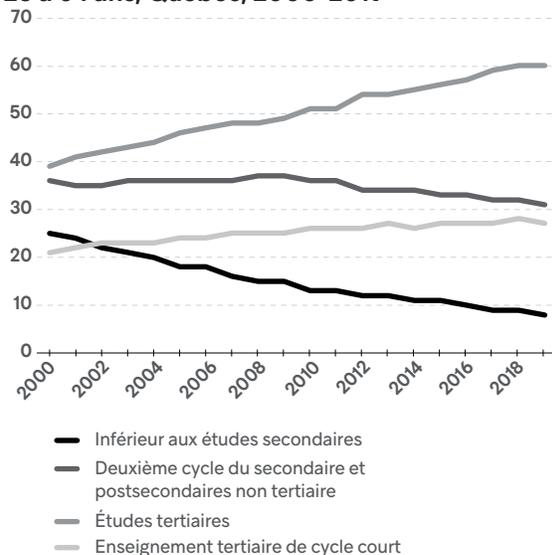
Taux d'emploi des hommes et des femmes, Québec, 1976-2019



SOURCE: Statistique Canada, CANSIM, Tableau 14-10-0287-01.

GRAPHIQUE 2

Niveau de scolarité de la population âgée de 25 à 64 ans, Québec, 2000-2019



SOURCE: Statistique Canada, Tableau 37-10-0130-01, 27 janvier 2021.

postsecondaires, elles sont maintenant majoritaires à détenir de tels diplômes.

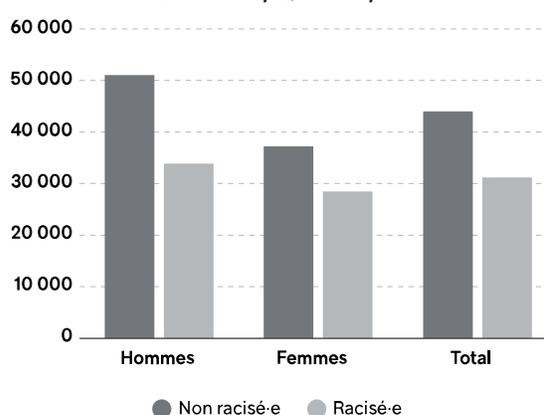
Malgré cela, il existe toujours un écart significatif de revenu entre les hommes et les femmes. Pour chaque 1 \$ qu'une femme gagne en travaillant à temps plein, les hommes en gagnent 1,32 \$. La situation est encore plus inégalitaire pour les femmes racisées. Alors que les hommes non racisés gagnent en moyenne 137 % du revenu total des femmes non racisées, ils obtiennent 179 % du revenu des femmes racisées. On remarquera au graphique 3 que les femmes non racisées ont un revenu total moyen plus élevé que les hommes racisés, mais que l'écart entre les hommes et les femmes non racisés est plus marqué. Comme les personnes racisées sont nettement plus pauvres, il n'y a pas là de quoi se réjouir outre mesure.

Même si le revenu augmente avec le niveau de scolarité, à diplôme égal, les femmes gagnent moins que leurs collègues masculins. C'est ce qu'on voit au graphique 4. Rappelons par ailleurs que les femmes racisées sont plus susceptibles que les autres femmes d'avoir complété un diplôme universitaire (39,7 % versus 27,1 %³). Cela ne permet donc pas d'expliquer pourquoi leurs revenus totaux moyens sont aussi bas.

Les travailleuses restent également surreprésentées dans des emplois socialement dévalorisés et moins bien rémunérés que ceux typiquement occupés par les hommes. On pense notamment aux secteurs liés au « care », c'est-à-dire au travail qui demande de prendre

GRAPHIQUE 3

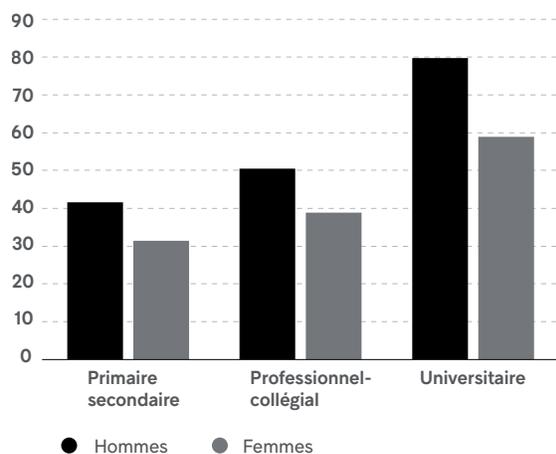
Revenu total moyen par sexe et appartenance à une minorité visible, Québec, 2011



SOURCE: HUDON, Tamara, Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe – Les femmes de minorités visibles, Statistique Canada, 3 mars 2016.

GRAPHIQUE 4

Revenu d'emploi médian par niveau de scolarité des personnes de 25 à 64 ans travaillant à temps plein toute l'année, Québec, 2016



SOURCE: Stéphane Crespo, Niveau de scolarité et revenu d'emploi, Institut de la statistique du Québec, octobre 2018, p. 2, statistique.quebec.ca/en/fichier/niveau-de-scolarite-et-revenu-emploi.pdf.

soin des autres, comme la santé, l'éducation ou les services sociaux, que ce soit dans le secteur public ou communautaire. Ces domaines sont très importants à la bonne marche de la société, mais sous-estimés car perçus comme étant l'extension d'une supposée « nature » féminine. Le tableau 1 compare les secteurs industriels du Québec selon qu'ils sont à prédominance masculine ou féminine, c'est-à-dire que la main-d'œuvre y est composée à 60 % ou plus de personnes du même sexe. On constate que les secteurs masculins sont plus nombreux et couvrent 30 % des emplois au Québec. Quant aux secteurs féminins, il n'y en a que deux, mais qui représentent 21 % des emplois.

On remarque que les industries typiquement féminines font généralement plus de place aux hommes que l'inverse. Toutefois, si on prend l'ensemble des travailleuses, elles sont plus nombreuses à être dans un domaine dit « féminin ». Ainsi, plus de la moitié des femmes (60 %) se trouvent dans l'une des 121 professions à prédominance féminine alors que seulement 13 % des hommes se trouvent dans l'une des 279 professions à prédominance masculine⁴.

Il ne faut également pas perdre de vue que ces secteurs comprennent plusieurs métiers différents, certains avec des taux de concentration genrée plus grands que

TABLEAU 1

Secteurs industriels à prédominance masculine et féminine, Québec, 2019

	% des emplois du Québec	% de femmes
Ensemble des industries	100 %	48 %
Agriculture	1 %	34 %
Foresterie, pêche, mines, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	1 %	10 %
Services publics	1 %	24 %
Construction	6 %	11 %
Fabrication	12 %	28 %
Commerce de gros	3 %	35 %
Transport et entreposage	6 %	22 %
Services d'enseignement	7 %	70 %
Soins de santé et assistance sociale	14 %	81 %

SOURCES : Statistique Canada, CANSIM, Tableau 14-10-0023-01, calculs des autrices.

d'autres. Toutefois, même lorsque cette donnée est prise en compte, les métiers traditionnellement féminins demeurent moins concentrés que ceux masculins selon les catégories disponibles. Par exemple, le métier le plus concentré pour les femmes est le poste d'adjointe médicale avec 97,9 % de femmes. À l'inverse, les 9 métiers les plus concentrés pour les hommes sont à plus de 99 % masculins. Parmi les explications possibles de ce décalage, outre la ségrégation professionnelle et la difficulté de s'intégrer dans un métier traditionnellement masculin pour les femmes, on note une précision plus importante dans les catégories d'emplois de leurs collègues masculins. Par exemple, des 180 professions qui représentent moins de 0,1 % de la main-d'œuvre, 124 sont à prépondérance masculine alors que seulement 26 sont à prépondérance féminine.

Le taux de chômage pour les hommes avec un diplôme secondaire ou moins est plus élevé que celui des femmes dans la même situation. Toutefois, le taux d'activité de ces dernières est beaucoup plus bas que celui des hommes, ou que celui des femmes en général. Ainsi, ce faible taux de chômage est en quelque sorte artificiel : beaucoup de femmes ayant un diplôme secondaire ou

une scolarité moindre se sont plutôt retirées entièrement de la vie active. Pour celles qui restent, la disparité de revenu avec les hommes est importante, ce qui s'explique par des différences marquées d'opportunités d'emploi : les hommes sont engagés dans les métiers de l'industrie automobile, la construction, l'industrie lourde, les mines, etc., alors que les femmes peu diplômées sont cantonnées dans le secteur des services et payées souvent au salaire minimum (coiffure, esthétique, vendeuse, serveuse).

Enfin, les femmes sont encore victimes de discrimination systémique et dépendent en partie de l'État pour aplanir des écarts de rémunération découlant d'obstacles sexistes à l'égalité. L'écart salarial historique et le peu de représentation féminine dans des postes de pouvoir ont des impacts qui dépassent le compte en banque de certaines femmes ou le prestige de quelques postes haut placés. En effet, le manque de moyens et le peu d'accès aux sphères de pouvoir rendent également plus difficiles la mobilisation et la représentation, ce qui explique entre autres que les femmes aient plus de difficulté à faire entendre leur voix et à faire reconnaître la légitimité de leurs revendications⁵.

CHAPITRE 2

5.4 sf

CHAPITRE 2

L'analyse différenciée selon les sexes

Comme en témoigne la section précédente, les sociétés capitalistes sont traversées par d'importantes inégalités entre les individus qui tiennent notamment à leur statut social, leur sexe, leur origine, leur situation familiale ou encore le type d'emploi qu'ils et elles occupent, ce qui se répercute sur la configuration du marché du travail. Il faut donc se donner des outils pour comprendre l'impact différencié de phénomènes économiques comme les crises sur les femmes, ainsi que pour être en mesure de concevoir des politiques capables de contrer les inégalités et les injustices qui en sont à la fois la cause et la conséquence.

L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) est indispensable pour mettre en lumière les situations particulières dans lesquelles se trouvent les femmes. Il s'agit d'une approche de gestion visant à discerner de façon préventive, au cours de la conception d'une intervention gouvernementale, les répercussions potentielles que pourrait avoir leur adoption sur les femmes et les hommes, compte tenu de leurs conditions socio-économiques particulières⁶.

L'ADS fait partie depuis maintenant 25 ans de l'arsenal des outils qui sont à la disposition des institutions et des décideurs publics afin d'atteindre une meilleure égalité entre les hommes et les femmes. La nécessité d'analyser l'action de l'État à travers le prisme de l'égalité hommes-femmes a été établie dans le cadre de la Quatrième conférence mondiale sur les femmes organisée par l'ONU et tenue à Beijing en septembre 1995. On peut lire dans le rapport produit au terme de la conférence que « pour assurer la jouissance des droits de l'homme [sic], les gouvernements et les autres intéressés devraient promouvoir des mesures concrètes et visibles afin d'intégrer la problématique hommes-femmes dans tous leurs programmes et politiques de sorte que toute décision soit précédée d'une analyse de ses effets distincts sur l'un ou l'autre sexe⁷ ». Les participantes à la conférence en étaient arrivées à la conclusion qu'il fallait, pour s'attaquer aux inégalités de genre, recueillir et analyser des données sur les populations en fonction de l'âge et du sexe, et analyser les effets « sexospécifiques » des politiques et programmes publics mis en place par les États. Ce type d'analyse permettrait d'étudier les conditions de vie des

femmes, leur évolution et d'agir plus efficacement sur les facteurs qui les déterminent.

Le gouvernement du Québec a montré sa volonté de faire sienne cette approche en inaugurant le « Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises ». Mis sur pied peu de temps après la Conférence de Beijing, ce programme visait à « instaurer l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques du gouvernement du Québec » et s'appuyait sur la définition suivante de l'ADS :

L'ADS s'intéresse aux conditions socio-économiques des femmes et des hommes et se concentre sur les différences qui caractérisent les deux sexes. Ce type d'analyse vise à discerner de façon préventive, au cours de la conception et de l'élaboration d'une politique, d'un programme ou de toute autre mesure, les effets distincts que pourra avoir son adoption par le gouvernement sur les femmes et les hommes. Autrement dit, l'ADS permet d'introduire dans les politiques publiques les éléments pertinents de différenciation entre les femmes et les hommes⁸.

Neuf projets d'ADS ont été menés dans sept ministères entre 1997 et 2004, après quoi le gouvernement, dans le cadre de la présentation de la nouvelle politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes en 2007, s'est dit favorable à ce que l'ADS « soit implantée dans les pratiques gouvernementales et soit appliquée à des projets porteurs⁹ ».

Alors que le dernier plan d'action gouvernemental en matière d'ADS couvrait la période 2011-2015, la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021, inaugurée en 2017, a permis de suivre l'évolution de l'application de l'ADS au sein de l'appareil gouvernemental. On apprend à ce sujet dans un rapport de suivi publié en 2020 qu'en date du 31 mars 2019, « cinq ministères (MEES, MSSS, MTESS, MTQ [ministère des Transports] et MIFI) ont intégré l'ADS à des degrés divers dans leur domaine respectif¹⁰ ». Le rapport mentionne aussi que le Secrétariat à la condition féminine a « accompagné six ministères (MEES, MSSS, MTESS, MCC, Famille et MJQ) dans leurs travaux d'application de l'ADS dans des plans d'action gouvernementaux et des réformes législatives¹¹ ».

Le recours à l'ADS est donc loin d'être généralisé à l'ensemble de l'administration publique québécoise et

cette grille d'analyse n'est pas systématiquement appliquée par les ministères québécois. Rien n'indique d'ailleurs que le ministère des Finances ou le Conseil du trésor, deux ministères névralgiques, en font usage, ni ceux de l'Économie et de l'Innovation ou celui de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques, qui ont pourtant un rôle à jouer dans le type de développement économique que connaît la province et dans les réponses aux crises qui ont une incidence sur l'économie. Cela ne signifie évidemment pas que ces ministères ne se préoccupent pas des inégalités entre les hommes et les femmes et des moyens de les atténuer, mais tout semble indiquer qu'ils se privent d'un outil pertinent pour y arriver.

Par ailleurs, depuis plusieurs années maintenant, des féministes ont souligné l'importance de doubler cette approche d'une perspective intersectionnelle. « Fondée sur les "différences" existant entre les femmes elles-mêmes, cette approche nous permet de mieux considérer les identités multiples, de même que les inégalités résultant des différents systèmes de discrimination : discrimination liée au sexe, mais aussi au statut socioéconomique, à l'origine ethnique ou encore à l'orientation sexuelle¹². » Cette analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+), bien qu'elle ne soit pas utilisée par le gouvernement du Québec, s'avère utile pour juger de l'impact des phénomènes économiques sur les femmes appartenant à différents groupes (femmes racisées, femmes autochtones, femmes d'origine immigrante, etc.).

Dans cette étude, nous aurons recours autant que possible à l'ADS+, puisque le manque de données portant notamment sur l'origine ethnique ne permet pas de faire un portrait exhaustif de la question. Nous utiliserons cette approche pour mettre en évidence la manière dont les bouleversements sociaux et économiques qui affectent périodiquement les sociétés capitalistes touchent les femmes. Nous verrons aussi plus loin que sans une telle analyse, les réponses aux multiples crises qui frappent nos sociétés ne peuvent que renforcer les inégalités vécues par les femmes.

CHAPITRE 3

L'impact différencié des crises économiques

Les crises économiques sont au cœur de la dynamique des sociétés capitalistes³. Ces épisodes de ralentissement de l'activité économique surviennent de manière périodique et se caractérisent généralement par une baisse de l'emploi et des revenus des salarié-e-s. Les causes des crises peuvent être nombreuses : baisse de l'investissement privé, baisse de l'offre d'une matière première stratégique (ex.: pétrole), politique monétaire antiinflationniste, resserrement du crédit, éclatement d'une bulle financière, dérèglement du secteur financier, etc. Toutefois, la période qui s'est amorcée à la fin des années 1970, au cours de laquelle on a notamment vu la régulation du système financier assouplie et des politiques de lutte contre l'inflation poursuivies, se démarque par un niveau d'instabilité qui semble plus propice aux crises. Les nombreux chocs économiques qui ont marqué la décennie 1980 témoignent de cette dynamique, tout comme, plus récemment, la crise des hypothèques à risque (*subprime*) de 2008-2009, qui a frappé l'économie mondiale de plein fouet et entraîné une récession mondiale. Or, comme nous le verrons maintenant, ces événements ont un impact particulier sur les femmes.

3.1 Entrer ou sortir du marché du travail ?

Les crises économiques ont un effet qui peut être vu comme positif sur l'accès des femmes au marché du travail. Tant lors de la Grande Dépression que dans les années 1980, on a assisté à une certaine démarginalisation des femmes à travers ce qu'on a appelé l'effet de la «travailleuse de réserve». Dans un ménage hétérosexuel, il est plus fréquent que l'homme soit le seul ou le principale pourvoyeur de revenu. Quand il perd son emploi, on voit augmenter la probabilité que la femme du couple entre sur le marché du travail (si elle n'y est pas déjà). Bien qu'il s'agisse d'une dynamique observable en temps de prospérité comme en temps de crise, l'effet est beaucoup plus marqué en période de disette.

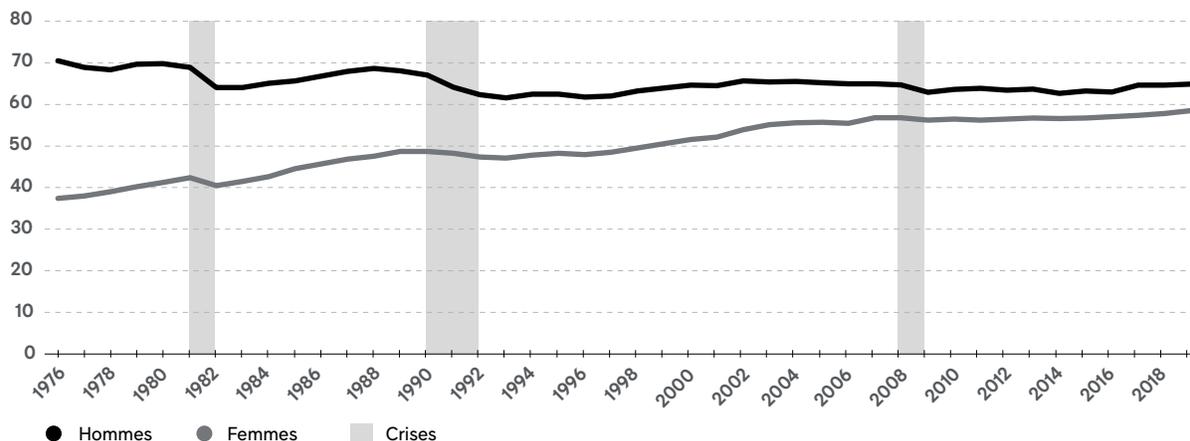
Lors de crises économiques traditionnelles, les hommes sont ceux qui perdent leur emploi en plus grand nombre. Cette perte importante de revenu précarise les

familles. Les femmes, moins présentes sur le marché du travail, sont alors encouragées à se trouver un emploi ou à augmenter leur nombre d'heures de travail salarié afin de boucler le budget. Ce changement pourrait être temporaire, le temps que le partenaire masculin retrouve un emploi, par exemple. Toutefois, on note plutôt un effet persistant. Ainsi, les crises économiques peuvent être vues comme un moteur pour l'intégration des femmes au marché du travail.

Cet effet perd en vigueur au fur et à mesure que le taux d'emploi augmente pour les femmes. En effet, pour qu'une «travailleuse de réserve» existe, il faut que celle-ci soit à l'extérieur du marché du travail, ou très peu présente. Or, les femmes ne constituent plus aujourd'hui la masse critique en marge de l'emploi qu'elles ont déjà été. Par contre, une étude de 2014 a démontré que la transition des femmes considérées comme inactives vers un emploi a été plus forte lors de la crise de 2008-2009 que ce qui a été vu pour la crise de 1981-1982¹⁴. En d'autres mots, bien qu'il y ait moins de femmes à l'extérieur du marché du travail, la pression pour que celles-ci se trouvent un emploi a été plus grande lors de cette plus récente crise. Cela peut s'expliquer par une combinaison de facteurs, dont l'augmentation du taux de scolarité des femmes, la longueur de la récession et du ralentissement économique, et un changement d'attitude quant à la présence des femmes sur le marché du travail¹⁵.

L'effet de la travailleuse de réserve a aussi son côté obscur. Les emplois que trouvent les femmes lors des crises économiques ou des récessions sont souvent précaires et rarement d'aussi bonne qualité que l'emploi que leur conjoint a perdu. Aux États-Unis, le pourcentage de femmes composant la main-d'œuvre a augmenté après chacune des deux dernières crises économiques, mais l'écart salarial s'est aussi creusé par la même occasion. En d'autres mots, les femmes ont travaillé plus qu'avant, mais avec des salaires moins avantageux. Lors des récessions de 1990-1991 et 2008-2009, les nouvelles travailleuses avaient plus de chance d'être employées dans le secteur des services aux personnes que dans les services professionnels ou de gestion en comparaison des femmes qui étaient déjà sur le marché du travail¹⁶. Il faut savoir qu'en 2020, le salaire moyen au Canada¹⁷ était de 1826 \$ par semaine pour les gestionnaires, contre 628 \$ par

GRAPHIQUE 5
Taux d'emploi par sexe, Québec, 1976-2019



SOURCE: Statistique Canada, CANSIM, Tableau 14-10-0287-01.

semaine pour les personnes qui travaillent en vente et services^a.

La dynamique de la «travailleuse de réserve» n'est pas la seule à l'œuvre pendant les crises économiques. Alors que des femmes extérieures au marché du travail choisissent – ou sont obligées par les circonstances – de rejoindre la population active, d'autres au contraire s'en retirent. On parle alors de l'effet de la «travailleuse découragée». Lors de la crise financière de 1997 en Corée du Sud,

[]Le nombre de femmes qui ont quitté la population active et sont devenues des travailleurs découragés a dépassé la quantité d'hommes. Cet effet du travailleur découragé a eu lieu principalement chez les femmes jeunes et célibataires dans les secteurs administratifs et de service, et son importance a dépassé l'augmentation de la participation de femmes d'âge moyen mariées, qui sont entrées sur le marché du travail pour maintenir le revenu familial.⁸

Ces deux dynamiques, la «travailleuse de réserve» et la «travailleuse découragée» peuvent paraître contradictoire, mais

la participation croissante à la force de travail et le fait de l'abandonner ne représentent pas nécessairement des phénomènes contradictoires, puisque ils (*sic*) ne s'appliquent pas aux mêmes secteurs de la population. En particulier, l'entrée sur le marché du travail (effet du travailleur additionnel) semble être supérieure pour les ménages à faible revenu, chez les femmes ayant peu d'éducation et chez les femmes âgées, tandis que l'effet du travailleur découragé semble être plus fort chez les femmes plus jeunes et mieux instruites⁹.

Au Canada, on remarque que les personnes considérées en chômage de longue durée (plus de 6 mois) sont majoritairement des hommes (66 %²⁰). Cela tend à confirmer que les femmes ont tendance soit à accepter des emplois de moins bonne qualité, soit à se retirer entièrement du marché du travail lorsque celui-ci se contracte.

Le bonus bébé pour les hommes et la pénalité bébé pour les femmes participent à cette dynamique²¹. En effet, comme les employeurs ont souvent des préjugés positifs envers les travailleurs masculins, considérés comme plus disponibles et engagés dans leur travail, contrairement aux femmes dont la loyauté première serait à la famille, les hommes ont plus de chance de se faire embaucher dans des emplois de qualité (temps plein, salaire élevé, avantages sociaux, etc.) et d'obtenir des opportunités d'avancement de carrière lorsqu'ils sont pères²². Les bonus bébé pour les hommes montrent que les pratiques des employeurs sont encore influencées par des représentations genrées des rôles parentaux. En tant que corollaire du bonus bébé, la pénalité bébé pousse certaines mères à choisir de sortir du marché du travail,

^a Il s'agit d'une catégorie de la classification nationale des professions (CNP) qui comprend « les professions dans les domaines de la vente en gros et au détail, des services personnels et de protection et les professions liées à l'accueil et au tourisme ». www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD_f.pl?Function=getVD&TVD=314243&CVD=314244&CPV=6&CST=01012016&CLV=1&MLV=4.

d'autant plus si elles ont des enfants d'âge préscolaire. En effet, pour ces femmes, un travail précaire et mal payé ne sera souvent pas considéré comme une option viable s'il ne permettra pas de couvrir les frais encourus pour assurer la garde de leurs enfants^a. Les femmes qui n'ont pas d'enfants subissent également les conséquences de ces préjugés, puisque leur activité sur le marché du travail est parfois perçue comme ne méritant qu'un salaire d'appoint parce que s'additionnant à celui d'un pourvoyeur présumé, ou elles obtiennent tout simplement des salaires moindres que les hommes, même pour des emplois équivalents^b. Et lorsque le marché du travail se contracte, cela réduit les emplois disponibles et met les travailleurs et travailleuses en concurrence pour un petit nombre de postes.

Le graphique 5 reprend le graphique 1 en ajoutant les période de crise. On y constate l'effet des crises économiques, tant sur les emplois masculins que féminins. Lors des crises du siècle dernier (notamment 1981-1982 et 1990-1993), bien que des hommes et des femmes ont perdu leur emploi, ce sont les hommes qui les ont perdus en plus grand nombre. Cela a comme effet positif collatéral de rapprocher les taux d'emploi des deux sexes et donc de réduire l'écart entre les femmes et les hommes. Lors de la reprise, ce gain persiste. Une réduction de la distance entre les deux courbes est aussi apparente lors de la récession de 2008-2009, mais l'effet est beaucoup plus marginal que pour les crises précédentes. Il faut dire que le Québec a été relativement épargné comparativement à d'autres juridictions, l'Ontario ou les États-Unis, entre autres, en raison des poids du secteur

automobile et de l'endettement hypothécaire dans leur économie²³.

Les politiques publiques peuvent par ailleurs influencer les décisions que prennent les femmes quant à leur participation au marché du travail pendant une crise économique. Durant les années 1980, des politiciens tels que Ronald Reagan aux États-Unis ou Margaret Thatcher au Royaume-Uni ont remis en question le rôle social et de régulation de l'État. Ceux-ci faisaient grand cas des personnes qui étaient « dépendantes » des prestations publiques et qui choisissaient supposément de ne pas travailler. Aux États-Unis, des chercheuses ont suivi l'historique de travail et d'assistance des personnes pauvres, et particulièrement des femmes. Contrairement à un préjugé persistant, seul un faible pourcentage d'entre elles restaient à l'extérieur du marché du travail en permanence. En effet, sur une période de 5 ans, 92 % des familles assistées comptent au moins un membre qui travaille à un moment donné²⁴. En dépit de ces données, plusieurs programmes de soutien au revenu ont été interrompus et leurs critères d'admissibilité se sont durcis, notamment pour encourager la participation au marché du travail. L'objectif de ces politiques était de réduire les dépenses sociales et de dynamiser le marché du travail : en renvoyant les bénéficiaires d'aide de dernier recours vers le marché du travail, une pression à la baisse a affecté les salaires, d'abord pour les emplois les plus précaires, puis dans l'ensemble de l'économie²⁵.

Or, même si ces politiques n'étaient pas explicitement genrées et concernaient tant les hommes que les femmes, ces dernières ont été touchées de manière plus importante que les hommes, et encore plus si elles étaient racisées et pauvres²⁶. Cela s'explique d'une part parce que les femmes sont surreprésentées parmi les ménages pauvres. Prenons l'exemple des familles monoparentales. Au Québec, c'est le cas de près du tiers des familles avec enfant (29,5 %). De celles-ci, les trois quarts (75,1 %) sont dirigées par des femmes²⁷. Le taux de pauvreté mesuré selon le seuil de faible revenu y est très élevé. Alors que moins de 10 % des enfants habitant avec deux parents sont sous ce seuil (9,9 %), plus du tiers des enfants qui vivent seulement avec leur mère (39,7 %) sont dans cette situation.

3.2 Des relances à rythmes différenciés

Les crises ont donc des effets importants sur les femmes, que ce soit en matière d'emploi ou de trajectoire de vie. On sait, par exemple, que les projets de famille ont tendance à être remis, voire annulés, lors de

a À l'inverse, la création du réseau de service de garde subventionné a eu un effet substantiel pour améliorer le taux d'emplois des femmes.

b La loi sur l'équité salariale impose aux entreprises de plus de 10 employé-e-s de faire un exercice d'équité salariale si des postes sont à prédominance masculine et d'autres à prédominance féminine. Ces emplois sont alors comparés dans leur requis (charge de travail, scolarité, etc.) puis les salaires sont ajustés pour des emplois équivalents. Ce processus aide assurément à réduire l'écart salarial entre les hommes et les femmes. Toutefois, il a aussi ses limites. D'une part, il ne compare que les emplois où se trouvent un grand nombre d'hommes ou de femmes, il laisse donc de côté les écarts plus individuels dans des emplois mixtes, et d'autre part, il compare à l'intérieur d'une seule entreprise, ce qui ne permet pas de corriger les biais salariaux systémiques qui désavantagent les métiers et entreprises plus féminins. DESROCHERS, François et Eve-Lyne Couturier, *Inégalités de rémunération entre les hommes et les femmes au Québec : L'impact de la ségrégation professionnelle du secteur public*, IRIS, 13 février 2019, iris-recherche.qc.ca/publications/equite-salariale.

crises économiques³⁸. Or, les périodes qui suivent ces crises sont aussi intéressantes à analyser.

Traditionnellement, les emplois perdus lors des crises économiques sont surtout occupés par des hommes. Certains économistes parlent alors de « *mancections* », c'est-à-dire de récessions au masculin. Les reprises, quant à elles, prendraient souvent la forme de « *hecove-ries* », une manière de signaler que les investissements et la création d'emplois visent d'abord les hommes³⁹. Si *a priori* ce réflexe semble logique, ces politiques économiques qui aident d'abord les chômeurs masculins possèdent des angles morts importants : les femmes sont aussi touchées, mais autrement, et les reprises s'accompagnent généralement de compressions dans le secteur public, ce qui pénalise surtout les femmes. Dans l'espoir d'équilibrer leur budget, les gouvernements coupent en effet dans les dépenses qu'ils contrôlent, notamment l'éducation, la santé, les programmes de soutien du revenu et la fonction publique. La comptabilité nationale, qui considère les investissements en infrastructure comme étant de la « bonne dette » et les hausses de dépenses de programmes comme de l'endettement résultant de « dépenses d'épicerie », contribue à cette logique sexiste. Or, comme les femmes occupent majoritairement les emplois dans les services publics, la balance des emplois perdus lorsque l'on regarde à la fois les périodes de crise et de relance ne penche plus de façon aussi claire en défaveur des hommes.

Lors de la récession de 2008-2009, aux États-Unis plus du quart des salariés à avoir perdu leur emploi étaient des femmes. Les plans de relance qui ont suivi cette crise ne semblent pas avoir pris en considération ce détail. En effet, 90 % des emplois créés en 2010, soit pendant la période de reprise économique, ont été comblés par des hommes³⁰.

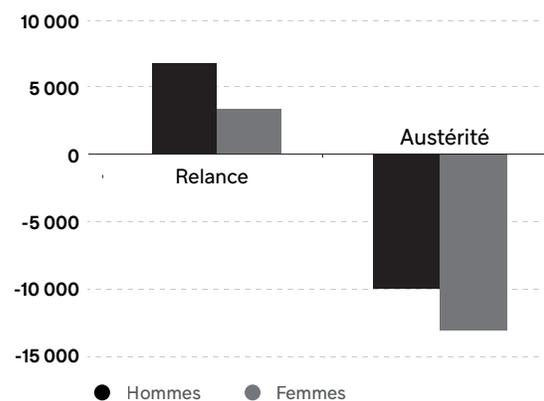
Au Québec, on note que seulement 32 % des investissements réalisés entre 2008 et 2016 ont été dirigés vers les femmes³¹. Cela peut sembler équitable, étant donné que les hommes ont été plus touchés par la récession. Or, à la suite de la crise économique de 2008-2009, le gouvernement libéral de Jean Charest a instauré une politique d'austérité budgétaire qui, elle, a eu un impact important et démesuré sur les femmes. En effet, pour équilibrer le budget de l'État, des compressions importantes ont été imposées au Québec. En tout, on a sabré plus de 23,0 milliards de dollars dans l'économie québécoise en réduisant notamment les dépenses en santé, en éducation et dans la fonction publique, trois domaines où les femmes sont surreprésentées. L'écart résultant entre les investissements pour la relance et les

compressions pour l'austérité a été de 7 milliards de dollars, au détriment des femmes (graphique 6).

Les crises économiques se suivent, mais ne se ressemblent pas nécessairement. Par contre, les plans de relance et les mesures d'équilibre budgétaire qui les suivent reprennent trop souvent le même scénario : on investit dans les domaines masculins et on coupe dans les secteurs à prédominance féminine. Le caractère sexiste de cette dynamique n'est pas nécessairement volontaire, mais le manque de vision et d'analyse contribue certainement à la répétition d'un tel scénario. Les gouvernements appliquent des recettes usées, plutôt que de les adapter à la réalité économique du moment et à la situation de groupes particuliers. L'utilisation de l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+), qui prend également en considération d'autres facteurs de discrimination comme les situations de handicap ou l'appartenance à un groupe racisé, permettrait d'éviter de tels écueils, et même d'utiliser les périodes d'après-crise pour corriger des aspects inégalitaires persistants du marché du travail et ainsi éviter de perpétuer des normes racistes ou sexistes.

GRAPHIQUE 6

Comparaison de l'ensemble des mesures de relance et d'austérité pour les femmes et les hommes (M\$ constants de 2014), Québec, 2008-2015



SOURCE : COUTURIER, Eve-Lyne et Simon TREMBLAY-PEPIN, *Les mesures d'austérité et les femmes: analyse des documents budgétaires depuis novembre 2008*, 1^{er} mars 2015, iris-recherche.qc.ca/publications/austerite-femmes.

CHAPITRE 4

L'impact de la crise sanitaire

On a entendu à plusieurs reprises depuis le début de la pandémie que les individus étaient tous égaux face au virus. La réalité de la pandémie a vite mis à mal cette idée, alors qu'on a pu constater que certaines catégories de la population étaient plus touchées que d'autres. Parmi celles-ci, les femmes ont été affectées de manière particulière. Elles ont perdu leur emploi en plus grande proportion, en plus d'avoir été majoritaires au front dans les services de santé ou dans le commerce de détail. Ce sont aussi elles qui ont assumé le plus de tâches à la maison. Dans cette section, nous présentons les faits les plus importants à avoir émergé des analyses menées jusqu'ici sur la pandémie de COVID-19.

En décembre 2019, des rumeurs provenant de la Chine évoquent l'apparition d'une nouvelle maladie qui se répand dans la région du Wuhan. Face à un virus hautement contagieux et causant des symptômes atypiques pouvant mener à la mort, les autorités de la région décident rapidement de confiner la population. La propagation fulgurante du nouveau virus et ses effets sur la population, particulièrement chez les personnes âgées, exigent vite de la part des pays touchés la mise en place de mesures sans précédent, d'abord pour mieux comprendre l'évolution du virus, puis pour limiter sa transmission, la pression sur le milieu hospitalier et, ultimement, le nombre de décès.

Le Québec ne fait pas exception et présente même des résultats comparativement défavorables. Malgré un confinement strict dès mars 2020, la province détient le triste record canadien du nombre de morts par habitant³². Alors que le programme de vaccination se déploie lentement, de nouvelles éclosions ont lieu quotidiennement et le virus a commencé à muter, faisant craindre une recrudescence des cas liés aux nouveaux variants. Il est donc difficile de dresser un bilan de la situation, qui perdure à ce jour et dont les conséquences prendront encore des années avant d'être entièrement comprises et analysées. Toutefois, il est possible de brosser un portrait préliminaire grâce à un ensemble de données et de sondages réalisés dans les derniers mois. Dans cette crise comme dans les crises économiques que nous venons d'examiner, les femmes se retrouvent touchées de plein fouet. En effet, à cette crise sanitaire s'ajoute

une crise économique sans précédent, où ce sont les femmes qui connaissent les pires pertes d'emplois, en plus de voir leur charge domestique s'alourdir. Nous y présentons certaines données épidémiologiques, mais ce sont surtout les dimensions économiques et sociales de la crise qui nous intéressent. Une attention particulière ira à la conjoncture québécoise, mais des données canadiennes et internationales trouveront également place dans l'analyse.

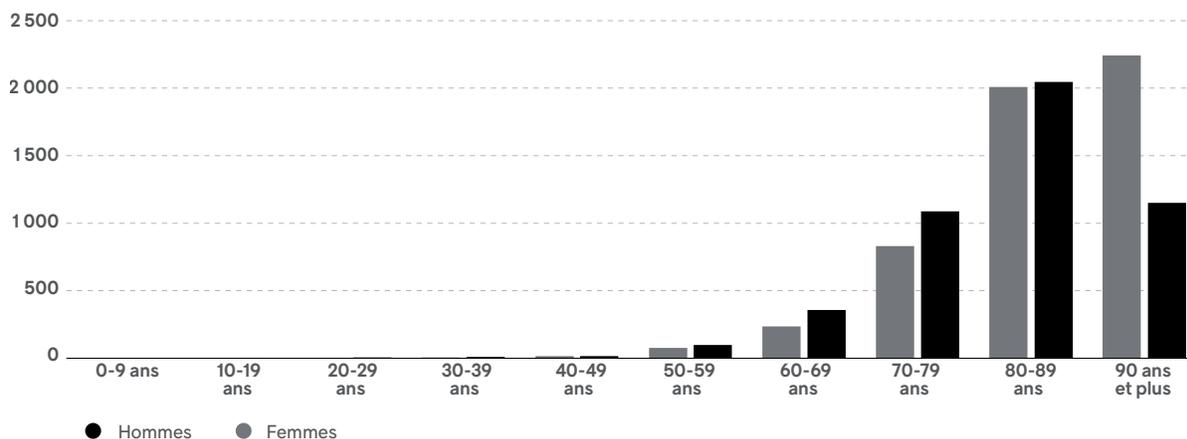
4.1 Portrait démographique de la maladie

Si la mort et la maladie sont perçues comme les grands égalisateurs (personne ne pouvant y échapper), cette affirmation cache beaucoup de subtilités. En mars 2020, plusieurs cas de célébrités ou de dignitaires malades ont fait les manchettes. On pense entre autres à Tom Hanks ou Sophie Grégoire, la conjointe du premier ministre Justin Trudeau. Il faut dire que les premiers cas d'infection au virus ont été décelés en Chine et que ces infections se sont répandues au gré du déplacement des voyageurs. Il n'est donc pas étonnant que les premiers infectés aient surtout été des personnes ayant les ressources pour parcourir le globe.

Cependant, la situation a rapidement changé. La transmission est vite devenue communautaire : on ne ramenait plus le virus d'ailleurs, on le partageait sur le terrain. Les cas ont commencé à se multiplier, et le profil des personnes atteintes s'est mieux défini. On a pu constater, par exemple, que les enfants étaient moins à risque et que les personnes âgées l'étaient davantage. Ce sont en effet chez les personnes de 80 ans et plus que la probabilité de contracter le virus est la plus grande, tandis que les décès se concentrent chez les personnes de 70 ans et plus. Des raisons biologiques et socioéconomiques sont en jeu ici. D'une part, les personnes plus âgées sont plus vulnérables face aux infections respiratoires et leur système immunitaire est moins performant. D'autre part, et particulièrement au Québec, le fait qu'un grand nombre d'entre elles habitent des milieux à forte concentration de personnes âgées (résidence pour aîné·e·s, CHSLD, etc.) rend la propagation encore plus facile et

GRAPHIQUE 7

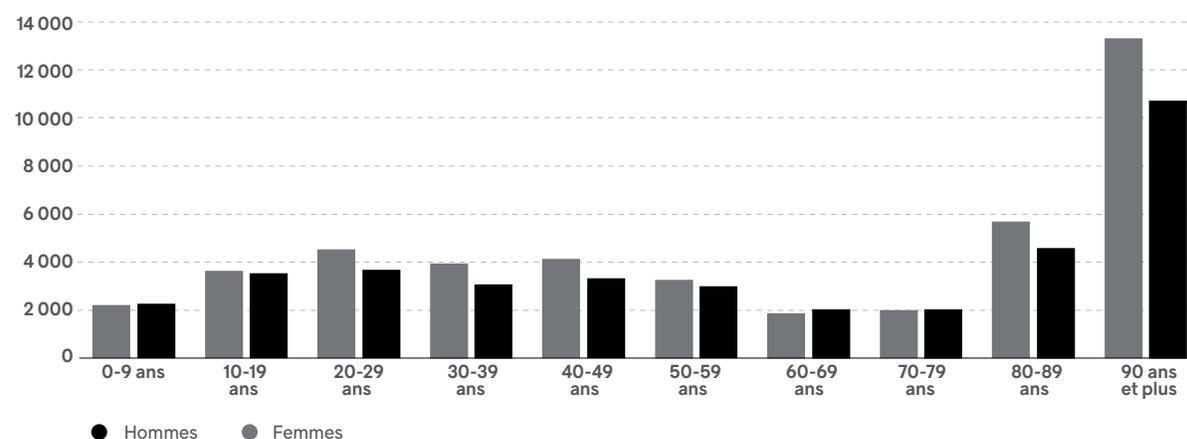
Nombre cumulé de décès liés à la COVID-19 selon le groupe d'âge et le sexe, Québec



SOURCE : INSPQ, «Données COVID-19 par âge et sexe au Québec», page consultée le 25 janvier 2021.

GRAPHIQUE 8

Taux de cas confirmé (pour 100 000) de COVID-19 selon le groupe d'âge et le sexe, Québec



SOURCE : INSPQ, «Données COVID-19 par âge et sexe au Québec», page consultée le 25 janvier 2021.

mortelle. Non seulement le bassin de victimes potentielles est grand dans chaque établissement, mais l'épuisement du personnel de soin et le manque d'équipements ajoutent aux difficultés à contenir et traiter les éclosions.

D'autres constats ont émergé au fil de la contamination. À travers le monde, on a remarqué que les hommes étaient plus affectés que les femmes, mais surtout, qu'ils en mouraient plus³³. Au Québec, il semble toutefois que la tendance soit inversée et que, comme on peut le voir aux graphiques 7 et 8, ce sont les femmes qui sont les

plus touchées³⁴. En fait, les hommes sont plus à risque de mourir s'ils sont contaminés, mais les femmes sont beaucoup plus nombreuses à attraper le virus. Ainsi, 54,7 % des personnes infectées sont des femmes et elles représentent 53,4 % des décès.

Il faut dire que les femmes âgées sont beaucoup plus nombreuses que les hommes. Elles représentent 53,7 % des personnes de 65 ans et plus et 70,3 % de celles qui ont 90 ans ou plus³⁵. Elles sont donc surreprésentées dans les CHSLD et résidences pour aîné-e-s.

Aux États-Unis, les cas d'infection ont été analysés par origine ethnique. Les personnes d'origine autochtone seraient les plus susceptibles de contracter le virus (1,9 fois plus que la population en général), d'être hospitalisées (3,7 fois plus) et d'en mourir (2,4 fois plus). Elles sont suivies de près par les personnes d'origine latino-américaine, puis par celles d'origine africaine ou afro-américaine³⁶. Des travaux évoquent des raisons génétiques pour expliquer une part de ces écarts, mais ces populations sont également durement touchées économiquement par la pandémie dans un pays au système de santé privatisé ; elles vivent dans des milieux généralement plus denses, occupent souvent des emplois pour lesquels la proximité est nécessaire et subissent de la discrimination pour l'accès au logement, aux soins ou à l'emploi, des facteurs qui jouent un rôle aggravant³⁷.

Le Québec et le Canada n'ont pas classé les cas d'infection selon l'ethnicité. Il n'est donc pas possible de faire un exercice similaire à celui réalisé aux États-Unis. La gratuité des soins de santé devrait avoir un impact bénéfique sur ces statistiques, mais comme le racisme systémique existe ici aussi, notamment envers les membres des Premières Nations et les personnes afro-descendantes, il ne serait pas étonnant de voir ces groupes

être surreprésentés dans les statistiques sur la COVID-19. Pour obtenir un portrait partiel de la situation, il est néanmoins possible de comparer les cas d'infection dans des quartiers où vivent une forte proportion de personnes racisées. Le graphique 9, qui porte sur la première vague de la pandémie, est clair à cet égard. Le taux de mortalité est beaucoup plus important dans les quartiers où se trouvent une forte concentration de personnes racisées. La situation apparaît pire au Québec qu'en Ontario, mais les proportions sont relativement semblables. La différence vient particulièrement du taux élevé de mortalité par 100 000 habitants au Québec lors de la première vague.

À Montréal, l'arrondissement de Montréal-Nord est, de loin, celui où se retrouvent le plus de cas en proportion de la population, avec un taux de 8796,9 cas par 100 000 habitants³⁸. Il s'agit aussi de l'un des quartiers où l'on retrouve la plus forte concentration de personnes racisées, soit 48,7 %³⁹. La Direction régionale de la santé publique de Montréal explique ces résultats par

[u]ne exposition accrue au virus à travers le travail, des conditions de vie plus défavorables (ex.: logements plus densément peuplés dans des quartiers excentrés, longs trajets en transport en commun), mais aussi des enjeux structurels et sociétaux comme le racisme et la discrimination qui entraînent des iniquités d'accès aux services (éducation, santé, justice), en particulier pour la communauté noire⁴⁰.

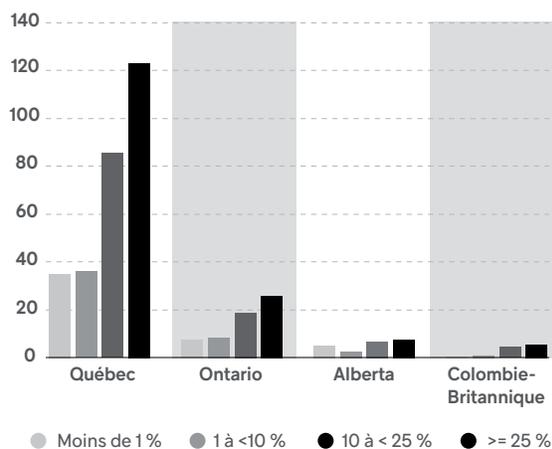
4.2 Impacts sur le travail rémunéré et le travail domestique

4.2.1 Les femmes au front

Le fait que les femmes contractent plus souvent le virus peut s'expliquer en partie par le fait qu'elles sont proportionnellement plus nombreuses à occuper des emplois à risques élevés jugés essentiels, que ce soit dans le secteur de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de la garde d'enfants ou dans celui du commerce de détail⁴¹. En mai dernier, *Le Devoir* a fait l'exercice de classer différentes professions selon deux facteurs de risques principaux : la proximité physique aux autres nécessaire pour réaliser ses tâches et l'exposition aux maladies et aux infections. Par exemple, une préposée à l'entretien dans un hôpital a une forte exposition aux maladies et aux infections, mais peut travailler en gardant une distance avec les autres. À l'inverse, les acteurs travaillent en proximité, mais ne sont pratiquement pas exposés aux maladies. Les professions

GRAPHIQUE 9

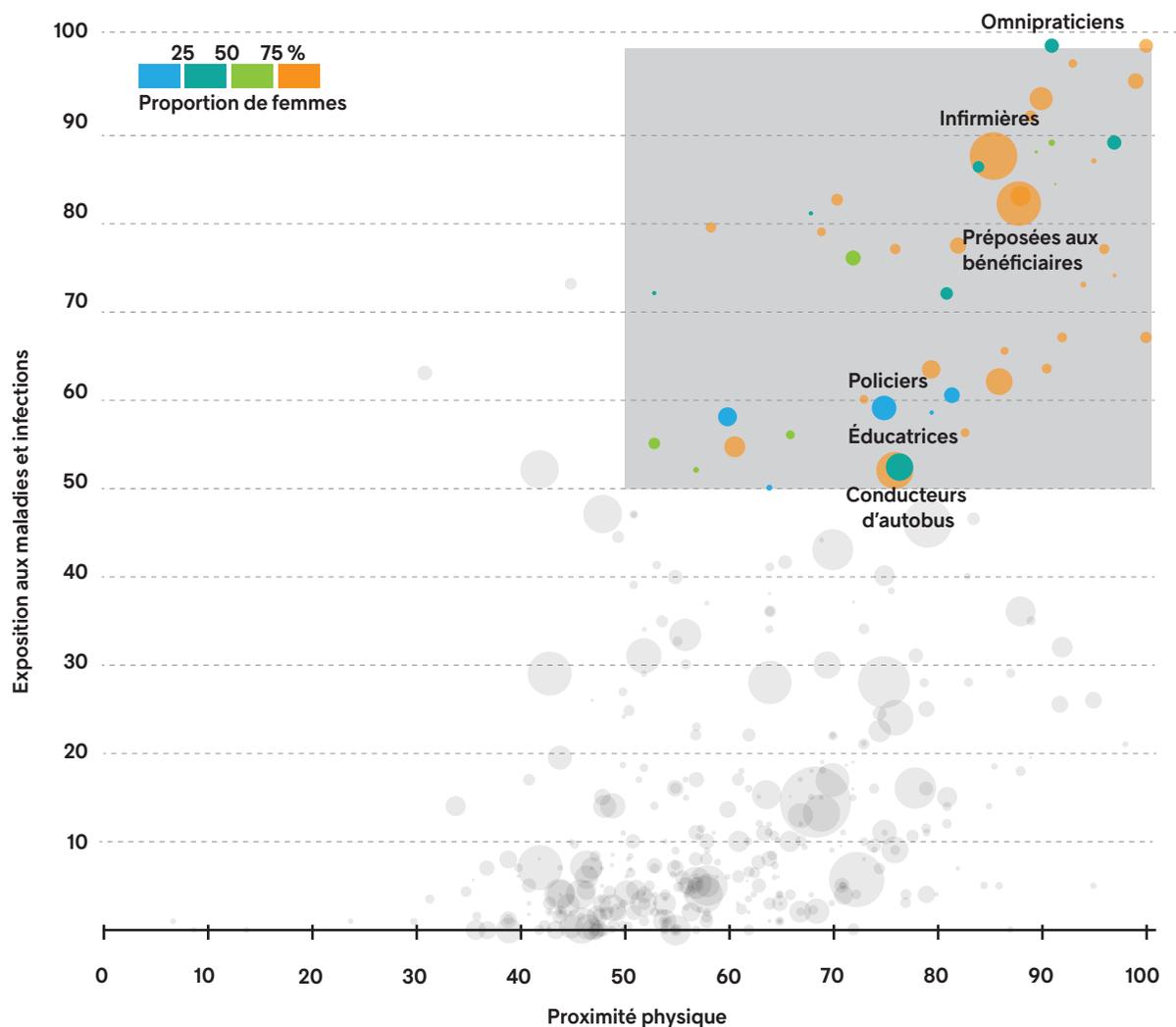
Taux de mortalité attribuable à la COVID-19 normalisés selon l'âge, en proportion de la population du quartier qui appartient à des groupes de population désignés comme minorités visibles, certaines provinces



SOURCE: Rajendra Subedi, Lawson Greenberg et Martin Turcotte, Taux de mortalité attribuable à la COVID-19 dans les quartiers ethnoculturels du Canada, 28 octobre 2020, www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00079-fra.htm.

GRAPHIQUE 10

Professions les plus à risque en fonction de leur fréquence et de leur proportion de femmes, Canada, 2017



SOURCE: RIOPEL, Alexis et al., « Les professions à risque sont-elles plus occupées par des femmes? », *Le Devoir*, 8 mai 2020, www.ledevoir.com/documents/special/2020-05-08-femmes-plus-a-risque-coronavirus/index.html.

ont ensuite été analysées selon la proportion de femmes qui en font partie, puis elles ont été classées dans un graphique dont les deux axes représentaient chacun des caractéristiques mentionnées plus haut. Cela donne une représentation visuelle des emplois à risques en fonction du sexe des personnes qui les occupent et de leur nombre, chaque point ayant une taille équivalente à la proportion de personnes qui effectue ce travail au Canada. Les résultats de cette analyse, dont

certaines sont reproduits au graphique 10, montrent clairement que les emplois les plus à risque (à forte exposition aux maladies et en grande proximité physique) sont principalement des professions à prédominance féminine, dont les infirmières (89,5 %⁴²), les préposées aux bénéficiaires (84 %⁴³) et les éducatrices (96 %⁴⁴). Certains métiers plus masculins s'y trouvent aussi, mais ils sont moins nombreux et emploient moins de personnes (conducteurs d'autobus ou

policiers par exemple). Il n'est donc pas étonnant de voir que les femmes sont plus touchées par la maladie.

Une enquête épidémiologique⁴⁵ réalisée au printemps 2020 auprès de travailleuses de la santé a aussi montré que celles-ci avaient un risque 10 fois plus élevé d'attraper le virus. Dans ce groupe, ce sont d'abord les infirmières et les préposées aux bénéficiaires qui sont malades (70 % des cas). Les médecins arrivent loin derrière (3 % des cas). Parmi les commentaires récoltés lors de l'enquête, on mentionne le manque de matériel de protection personnel, le peu de formation donnée sur les protocoles de prévention et de contrôle des infections, des recommandations incohérentes et confuses, des problèmes d'harmonisation entre les services et les installations et un manque de leadership local.

Or, les personnes immigrantes⁴ sont surreprésentées dans les postes d'aides-infirmiers, aides soignants et préposés aux bénéficiaires. Alors qu'elles représentent environ 23,7 % de la population du Canada, elles occupent 38,8 % de ces postes. La majorité sont des femmes noires ou philippines⁴⁶, bien que celles-ci représentent moins de 10 % des femmes immigrantes. Notons par ailleurs que le quart des personnes immigrantes qui travaillent comme aides-infirmières, aides soignantes ou préposées aux bénéficiaires ont un diplôme de niveau universitaire, comparativement à 5 % de leurs collègues non immigrantes⁴⁷.

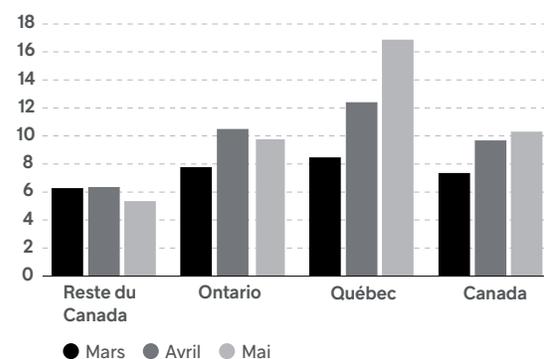
Cela dit, l'exposition plus forte au virus n'est pas le seul effet de la pandémie sur les conditions de travail des femmes. La COVID-19 a entraîné une accélération de la surcharge de travail déjà commune dans les secteurs à prédominance féminine. Le manque de personnel, le manque de ressources et la désorganisation du réseau contrastent ainsi avec l'importance que le gouvernement a cherché à donner à ces travailleuses essentielles dans les discours livrés par le premier ministre depuis le début de la pandémie. Les conditions de travail dans le secteur de la santé étaient déjà critiquées depuis plusieurs années en raison de la lourdeur de la tâche. On peut notamment penser au temps supplémentaire obligatoire, dénoncé à plusieurs reprises avant la pandémie⁴⁸. La situation ne s'est pas améliorée en pleine crise sanitaire, malgré la

promesse électorale de la CAQ d'abolir cette pratique. Pire encore, le gouvernement refuse de dévoiler le nombre total d'heures supplémentaires obligatoires faites depuis mars 2020, sous prétexte que cette information pourrait leur nuire dans les négociations entourant le renouvellement des conventions collectives des employées visées⁴⁹. Statistique Canada a, pour sa part, publié une étude sur le temps supplémentaire des infirmières, mais qui ne fait pas de distinction entre le temps supplémentaire obligatoire et volontaire. On remarque néanmoins au graphique 11 que c'est au Québec que l'on fait le plus de ces heures supplémentaires, et de loin.

À cela s'ajoute le report ou l'annulation des périodes de vacances des personnes qui travaillent dans le milieu de la santé⁵⁰. Même si le besoin de personnel stable et qualifié est grand en période de pandémie, cette pratique augmente la fatigue et l'épuisement du personnel de santé, compromettant ainsi la santé des patient·e·s à risque⁵¹ tout en hypothéquant celle des travailleuses et travailleurs. Le délestage du personnel, soit le fait de fermer ou de réduire les activités d'un département pour redéployer les professionnel·le·s de la santé dans d'autres secteurs ou d'autres établissements, augmente également le sentiment d'impuissance et d'épuisement, forçant des employé·e·s à travailler en marge de leur expertise, avec des équipes qu'elles ne connaissent pas et avec un soutien minimal⁵². Ce délestage a un impact direct sur les

GRAPHIQUE 11

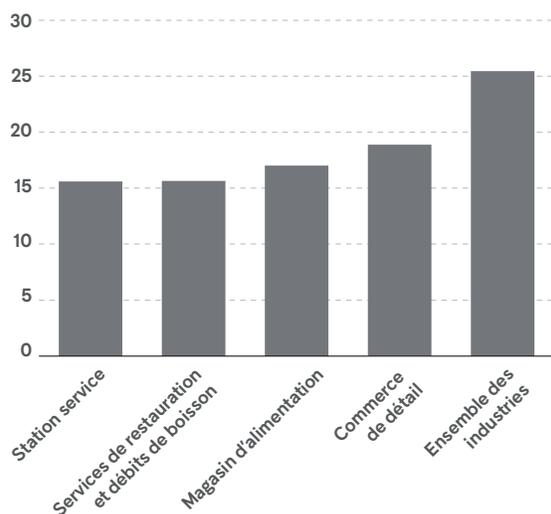
Nombre moyen d'heures supplémentaires hebdomadaires effectuées par le personnel professionnel en soins infirmiers, par région, 2020



SOURCE: GOUVERNEMENT DU CANADA, Statistique Canada, Heures supplémentaires travaillées par le personnel professionnel en soins infirmiers pendant la pandémie de COVID-19, 1^{er} septembre 2020, p. 5, www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00074-fra.htm.

a Selon Statistique Canada, « le terme “immigrant” désigne une personne qui est, ou qui a déjà été, un immigrant reçu ou résident permanent. Il s'agit d'une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence. Les immigrants qui ont obtenu la citoyenneté canadienne par naturalisation font partie de ce groupe ». www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00036-fra.htm

GRAPHIQUE 12

Rémunération horaire moyenne incluant le temps supplémentaire (\$), industries sélectionnées, Québec, 2019


SOURCE: Statistique Canada, CANSIM, Tableau I4-10-0206-01.

travailleuses et travailleurs, menant certain-e-s à choisir de quitter la profession, mais il est également négatif pour les personnes en attente de soins, qui peuvent voir leur condition se détériorer en attendant leurs tests ou traitements.

Le secteur de la santé, majoritairement féminin, n'est pas le seul où les conditions de travail ont été compromises. Le caractère essentiel des épiceries et des pharmacies a obligé ces commerces à rester ouverts lors du confinement strict de la première vague. Or, les personnes qui travaillent dans ces établissements, des femmes en grande partie, reçoivent généralement des salaires proches du salaire minimum (graphique 12). Ce type d'emploi exige peu de qualifications et le roulement de personnel y est important.

Pendant le confinement, ces mêmes emplois, qui se sont révélés être essentiels, sont devenus à risque. Certaines épiceries ont alors introduit une « prime COVID » de 2 \$ de l'heure afin de retenir leurs employé-e-s et de rendre le travail plus attrayant⁵³, notamment en comparaison de la Prestation canadienne d'urgence de 500 \$ par semaine offerte à toutes les personnes ayant perdu leur emploi ou dont le nombre d'heures travaillées a diminué drastiquement. Cette prime a toutefois été de courte durée et a cessé d'être versée lors du

TABLEAU 2

Profits et autres indicateurs de performance d'entreprises choisies, Canada, 2020

	Secteur	Profits des trois premiers quarts de 2020 (M\$)	Profits records ?	Moyenne de la marge de profit sur 3 ans (2017-2019)	Marge de profit à date (2020)
Couche-Tard	Commerce de détail	2 863	X	3,4 %	7,0 %
Restaurant Brands	Restauration	834		22,4 %	16,6 %
Loblaw	Alimentation	760		2,4 %	1,9 %
George Weston	Alimentation/immo-bilier	664		1,1 %	1,6 %
Metro	Alimentation	626	X	6,7 %	4,5 %
Saputo	Alimentation	401		5,8 %	3,7 %
Canadian Tire	Commerce de détail	263		5,3 %	2,6 %
Dollarama	Commerce de détail	229		15,4 %	12,3 %
Leon's	Commerce de détail	110	X	4,7 %	7,1 %

SOURCE : «Corporations Making Record Profits in the Pandemic», Canadians for Tax Fairness, 22 décembre 2020, www.taxfairness.ca/en/resource/corporations-making-record-profits-pandemic.

déconfinement partiel de l'été⁵⁴. Selon les détaillants, « les employés ne travaillent plus dans les conditions de crise qui ont prévalu de mars jusqu'en mai⁵⁵ ». Il faut pourtant encore limiter le nombre de personnes dans les commerces, désinfecter tout ce qui est touché par la clientèle, s'assurer que tout le monde respecte les règles dont le port du masque, etc. Il est intéressant de noter que, si les employés ne reçoivent plus de prime depuis plusieurs mois, les entreprises, elles, ont déclaré des profits importants en 2020 (tableau 2). Pensons par exemple à Couche-Tard (2,9 G\$ de profits), Restaurant Brands, propriétaires de Burger King et Tim Hortons (834 M\$), Loblaw (760 M\$), Metro (626 M\$), Canadian Tire (263 M\$) ou Dollarama (229 M\$)⁵⁶. De son côté, Léon's, une entreprise de vente de meubles, a connu des profits record en plus de recevoir la subvention salariale versée par le gouvernement fédéral. S'il ne s'agit pas de profits records pour l'ensemble des entreprises citées, il n'en demeure pas moins que la marge de profit de l'ensemble de ces entreprises leur aurait permis d'améliorer les conditions de travail exigeantes de leurs employé-e-s.

Le gouvernement du Québec avait pour sa part mis en place un programme pour soutenir les revenus des employé-e-s à bas salaire avec le Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels (PIRTE)⁵⁷. Les personnes qui gagnent 550 \$ ou moins par semaine (soit moins de 15 \$ l'heure pour un travail de 35 heures par semaine) et qui travaillent dans un secteur essentiel avaient droit à une prime imposable de 400 \$ par mois jusqu'à concurrence de 1 600 \$ sur 16 semaines, pour la

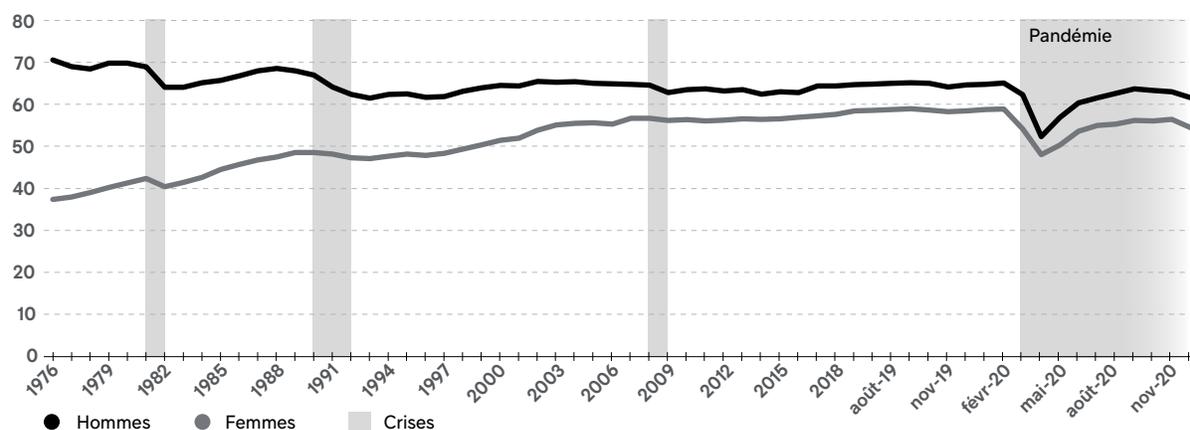
période allant du 15 mars au 4 juillet 2020. Le gouvernement espérait rejoindre 600 000 travailleurs et travailleuses, mais, après trois semaines d'existence, seulement 110 144 personnes avaient envoyé une demande⁵⁸. Aucun programme n'a été annoncé pour bonifier le salaire des employé-e-s de ces secteurs lors de la deuxième vague.

4.2.2 Impacts sur les salaires et la participation au marché du travail

Regardons maintenant de plus près l'impact de la pandémie sur certains indicateurs économiques et sociaux. Lors de la première vague, l'État a décrété la fermeture – temporaire ou permanente – de plusieurs lieux de travail. Par conséquent, le taux de chômage a augmenté dramatiquement en quelques jours seulement. Alors que celui-ci était à un creux historique de 4,5 % au Québec en février 2020⁵⁹, il est passé à 17,0 % en avril⁶⁰. Si on compare à 2019, c'est 450 000 emplois en moins pour les mois de mars à juin, soit une perte de 10 %. Ces pertes ne sont toutefois pas uniformes. Les femmes ont connu un recul plus important que les hommes. Entre 2019 et 2020, l'emploi a reculé de 11,5 % pour les femmes et de 9,3 % pour les hommes.

Au graphique 13, nous reprenons le graphique 5 de la section précédente, mais en y ajoutant les mois de 2020 afin d'observer l'évolution du taux d'emploi pendant la pandémie. Alors que les crises économiques permettent un certain rattrapage entre les hommes et les femmes en termes de participation au marché du travail, la

GRAPHIQUE 13
Taux d'emploi par sexe, Québec, 1976-2021



SOURCES : Statistique Canada, CANSIM, Tableau 14-10-0287-01, calculs des autrices.

contraction qu'a connue l'emploi en 2020 offre un portrait bien différent : l'écart du taux d'emploi entre les hommes et les femmes a augmenté.

Mais ces statistiques sur le taux de chômage ne reflètent qu'une partie de l'histoire. En effet, pour être comptabilisée comme chômeuse, il faut ne pas avoir travaillé du tout pendant la période de référence, ne pas avoir un lien d'emploi qui ferait que l'on puisse retrouver son poste plus tard, être en train d'activement chercher un emploi, et donc ne pas avoir de contraintes pour travailler. En temps de pandémie, alors que les établissements scolaires et les services d'éducation à la petite enfance sont fermés, que l'économie tourne au ralenti et que l'angoisse de contracter le virus est à un sommet, plusieurs personnes qui ne travaillent plus ne sont pas considérées comme au chômage. Selon l'économiste Jim Stanford, il serait ainsi plus réaliste de parler d'un taux de chômage de 33,5 % pour le mois d'avril 2020⁶¹.

Le graphique 14 montre comment les personnes ont été touchées par la crise entre le début de 2020, alors que tout était « normal », et la fin de l'année, après presque un an de pandémie. On constate que le chômage affecte majoritairement les hommes, alors que les femmes étaient plus touchées au printemps. Cependant, il ne faut pas sauter aux conclusions et croire que les femmes ont été plus nombreuses à se retrouver un emploi. Au

contraire, on constate plutôt qu'elles ont été plus nombreuses que les hommes à quitter la force de travail, donc à ne pas travailler ni chercher activement un emploi. Lorsqu'on additionne le chômage et le retrait de la vie active, le portrait devient bien différent : les femmes sont celles qui sont encore les plus touchées par la crise.

On constate en outre qu'au Canada, les pertes d'emplois se sont concentrées dans les emplois à faibles salaires (graphique 15), dans des secteurs de services directs aux personnes (qui ne peuvent être exécutés en télétravail) où se concentre une forte proportion de femmes⁶².

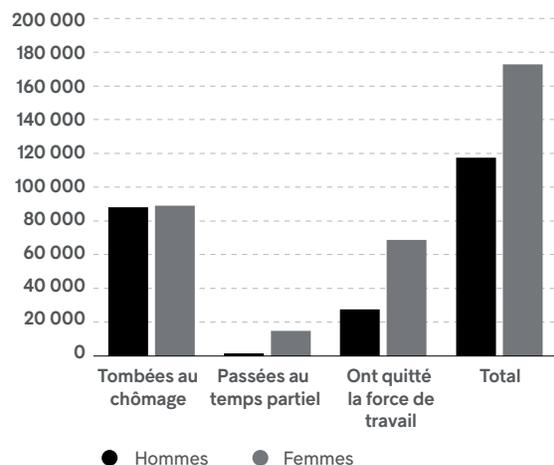
Par ailleurs, Statistique Canada a montré que les possibilités de réaliser du télétravail augmentaient avec le revenu et que, conséquemment, les pertes d'emplois ont affecté plus durement les ménages situés au bas de l'échelle :

Par exemple, dans 54 % des familles à deux revenus appartenant au décile supérieur de la distribution des gains familiaux, le mari et la femme peuvent tous les deux travailler à domicile. Le pourcentage correspondant, pour les familles à deux revenus appartenant au décile inférieur, n'est que de 8 %⁶³.

On remarque également que les femmes sont plus nombreuses (65 %) que les hommes (38 %) à avoir un emploi dont les tâches peuvent se faire à partir de la maison. Ainsi, même si les femmes sont plus nombreuses

GRAPHIQUE 14

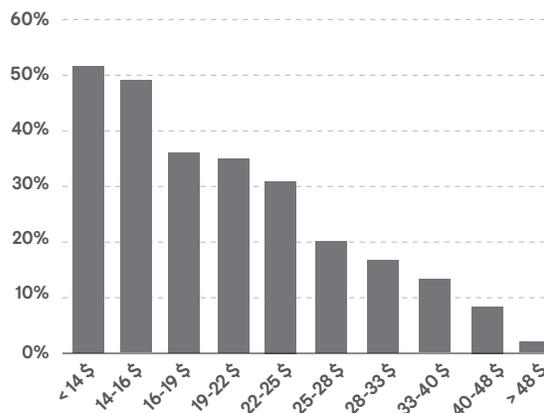
Répartition des personnes touchées par la crise sur le marché du travail par sexe, Québec, 2020-2021



SOURCES : Statistique Canada, CANSIM, Tableau 14-10-0287-01, calculs des autrices.

GRAPHIQUE 15

Incidence des pertes d'emploi par niveau de salaire horaire, Canada, février-avril 2020



SOURCE : STANFORD, Jim, *Ten Ways the COVID-19 Pandemic Must Change Work for Good*, Centre for Future Work, juin 2020, p. 30, centreforfuturework.ca/wp-content/uploads/2020/06/10Ways-work-must-change.pdf.

dans les professions exposées au virus (soins de santé, éducation, commerce de détail, etc.), elles occupent plus souvent des emplois de type clérical, contrairement aux hommes qui occupent la majorité des emplois manuels ou de ceux du secteur de la construction.

4.2.3 Conciliation famille-travail-pandémie

Aux pertes d'emplois et aux conditions de travail changeantes, il faut ajouter le poids du confinement comme élément dont l'impact est différent pour les femmes. Tout comme les lieux de travail, les écoles et les services de garde ont aussi suspendu leurs activités au printemps 2020. À l'anxiété de la pandémie, la perte d'un emploi ou le télétravail, l'organisation spatiale d'un logement rarement conçu pour une occupation permanente quotidienne, etc., s'est alors ajoutée pour les parents l'obligation de s'occuper de leurs enfants toute la journée. Des défis s'ajoutent en fonction de l'âge des enfants. Les plus petits ont besoin de surveillance constante alors qu'il faut rassurer les plus grands en plus de les encadrer pour ne pas perdre les acquis scolaires et éviter les rassemblements qui contreviendraient aux mesures sanitaires. Dans tous les cas, le télétravail durant la pandémie est beaucoup plus exigeant et complexe qu'il ne pouvait l'être avant. Déjà, avant le confinement, les femmes étaient les principales responsables de l'éducation des enfants⁶⁴. Les besoins en cette matière n'ont fait qu'augmenter avec la fermeture des écoles et des services de garde. Les bulles familiales devenues hermétiques ont également dû assumer les tâches prises en charge par la famille étendue, les ami-e-s, les voisin-e-s ou les groupes communautaires locaux. Le répit est devenu un luxe en ces temps de distanciation physique.

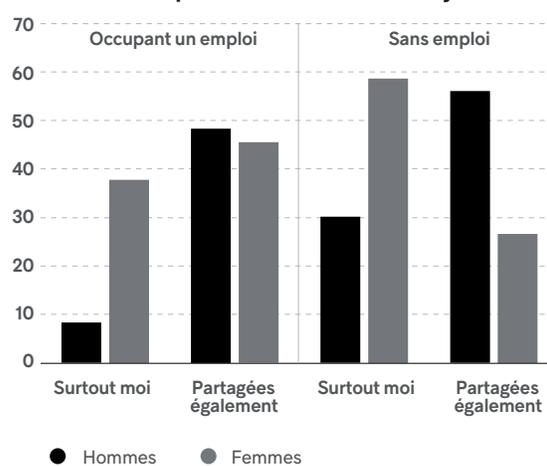
Une étude datant d'avant la pandémie révélait que les hommes qui travaillaient de la maison avaient tendance à faire plus de temps supplémentaire que leurs collègues, profitant de toutes les opportunités pour se consacrer à leurs obligations professionnelles, alors que les femmes utilisaient plutôt la flexibilité que permet le télétravail pour augmenter leur temps consacré aux tâches domestiques⁶⁵. Or, il semble que cette tendance se soit poursuivie malgré la pandémie. Statistique Canada a réalisé une enquête pour connaître la division des tâches ménagères dans les couples hétérosexuels avec enfant⁶⁶. Les femmes ont majoritairement déclaré être les principales responsables des tâches liées au soin des enfants, particulièrement quand il s'agit de l'école à la maison, tandis que les hommes ont affirmé que le partage était égalitaire.

Qui dit vrai? Ce type d'enquête où on invite les deux parents à autodéclarer leur partage de tâches domestiques n'est pas nouveau. Des études se sont intéressées à valider les données de part et d'autre. Les femmes ont tendance à légèrement surestimer leurs responsabilités à l'égard de certaines tâches, mais les hommes ont tendance à largement surestimer l'équité dans le partage des tâches. Il y a en effet un certain biais social à voir un tel partage comme positif, et l'investissement familial des pères est plus grand aujourd'hui que dans les générations passées⁶⁷. Mais les statistiques historiques et internationales⁶⁸ sur le partage des tâches ménagères sont sans équivoque : ce sont, partout et de tout temps, les femmes qui, en moyenne, en font plus à la maison^a. Il serait donc étonnant que la pandémie renverse complètement cette dynamique en l'espace de quelques mois seulement.

En comparant les répondant-e-s selon leur situation d'emploi, Statistique Canada a constaté que les hommes sans emploi ont plus tendance à considérer que les tâches sont partagées également, alors que les femmes sans emploi sont majoritaires à affirmer prendre une plus grande charge dans ce domaine (graphique 16). Bien

GRAPHIQUE 16

Répartition des tâches parentales selon la situation d'emploi et le sexe, Canada, juin 2020



SOURCE : GOUVERNEMENT DU CANADA, Statistique Canada, Soins des enfants : répercussions de la COVID-19 sur les parents, 14 décembre 2020, www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00091-fra.htm.

a Il s'agit ici de moyennes et de tendances. Bien entendu, il y a des cas où l'inverse est vrai. Seulement, ces cas sont loin d'être majoritaires, au contraire.

qu'on puisse s'étonner que les hommes sans emploi ne soient pas les principaux responsables des tâches domestiques de leur ménage, cette dynamique est conforme à des analyses précédentes⁶⁹.

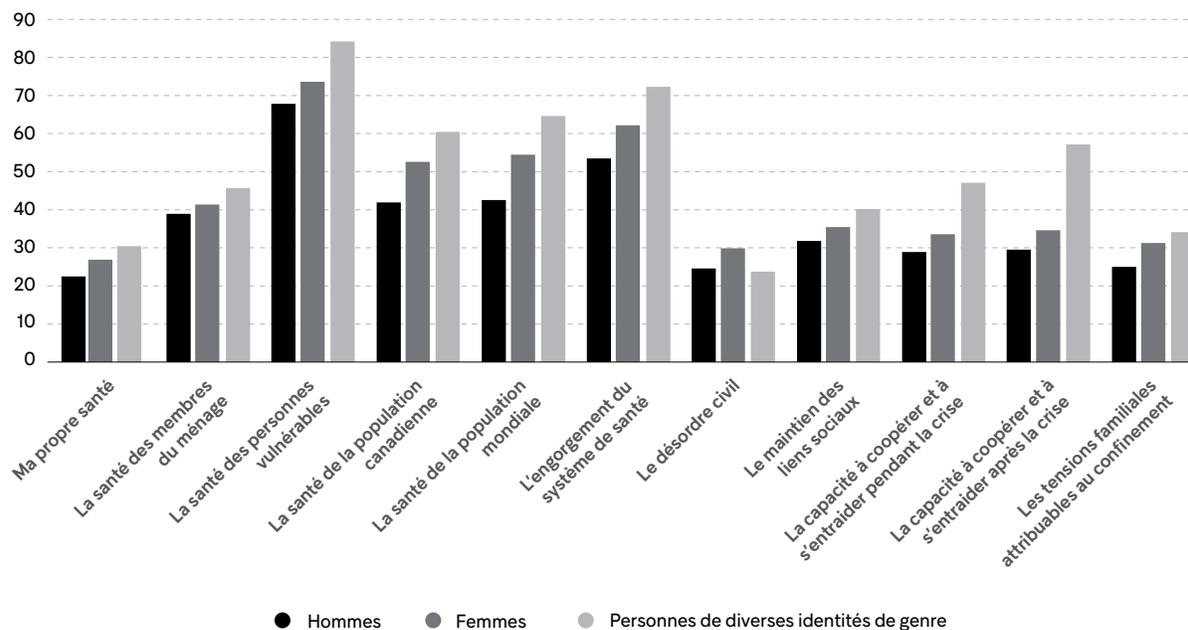
Cela dit, notons que plus de la moitié des femmes qui ont quitté la vie active avaient un enfant de moins de six ans⁷⁰. La charge domestique supplémentaire apparaît ainsi comme une raison de plus qui explique pourquoi, comme on l'a vu plus tôt, les femmes sont moins retournées sur le marché du travail que les hommes lors de la réouverture partielle de l'économie en mai 2020. Cependant, grâce aux services de garde abordables que compte le Québec, la situation y est moins pire qu'ailleurs au Canada. En effet, le manque de places et le coût élevé de celles-ci complexifient le retour au travail des mères canadiennes⁷¹. Plusieurs économistes ont même commencé à parler de la nécessité d'une « *she-covery* », soit d'une relance féminine dont la pierre angulaire serait l'accès à des services de garde abordables et de qualité, comme ce qui est offert dans le réseau public au Québec⁷².

4.3 Autres effets

La pandémie a aussi eu des effets spécifiques pour chaque secteur d'activité. Professeure et chercheuse en écologie et en biologie évolutionnaire, Megan Frederickson s'est, par exemple, penchée sur l'impact du confinement sur les publications d'articles scientifiques dans les grandes revues. En analysant deux bases de données d'articles en prépublication, elle a remarqué une légère augmentation des articles soumis pour les deux sexes entre janvier-février 2020 et mars-avril 2020, mais où cette hausse est plus importante chez les hommes. Ce résultat a été confirmé en octobre à travers une analyse de plus de 2000 articles soumis à la maison d'édition de revues scientifiques Elsevier⁷³. Les auteurs remarquent une augmentation durant les premiers mois du confinement du nombre d'articles soumis tant par les hommes que par les femmes, mais cette augmentation est beaucoup moins importante pour ces dernières. L'effet est encore plus marqué pour les chercheuses plus expérimentées. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les docteurs et les professeures

GRAPHIQUE 17

Proportion de participants très inquiets ou extrêmement inquiets par rapport aux possibles répercussions de la COVID-19 selon le genre, Canada, 2020



SOURCE: STATISTIQUE CANADA, Différences entre les genres en matière de santé mentale pendant la pandémie COVID-19, 9 juillet 2020, www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00047-fra.htm.

sont généralement plus âgées que les étudiantes et qu'elles sont plus nombreuses à avoir des enfants. Puisque les carrières académiques dépendent en grande partie des articles scientifiques que l'on réussit à publier, cet écart risque de pénaliser plusieurs femmes, notamment celles qui ont une famille. Il faut dire que les hommes œuvrant dans le domaine universitaire ont plus de chances que les femmes d'avoir un ou une partenaire à la maison pour s'occuper de leurs enfants (20 % comparé à 5 %)74. Les hommes sont déjà surreprésentés dans les postes de professeurs titulaires à l'université. Alors que les femmes représentent 41 % de l'ensemble du personnel enseignant dans les universités du Canada, elles ne sont que 28 % des professeurs titulaires75.

Le confinement et la pandémie ont aussi affecté la santé mentale d'un bon nombre de personnes et, là aussi, des écarts sont perceptibles. Un sondage réalisé entre le 29 avril et le 1^{er} mai 2020, et que nous reprenons au graphique 17, révélait en effet que les femmes (62 %) se sentaient plus affectées négativement que les hommes (49 %). Parmi les facteurs contribuant à la détérioration de leur santé mentale, les répondant·e·s ont évoqué l'isolement social (66 %), la préoccupation pour ses proches (57 %) et la peur de contracter la maladie (56 %)76. Ces données sont corroborées par une enquête de Statistique

Canada réalisée en avril et mai dernier, qui montre que les femmes sont plus inquiètes que les hommes sur tous les sujets sondés. La situation est encore pire pour les personnes de diverses identités de genre.

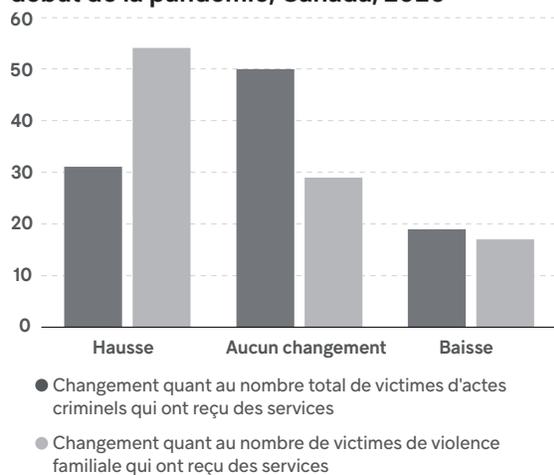
Les incidents de violence familiale sont également en hausse. Il faut dire que « l'isolement social, la perte d'emploi et la baisse du revenu sont tous des facteurs reconnus pour augmenter le risque de violence familiale77 », et que ces facteurs sont exacerbés par le confinement. Le graphique 18 permet de constater que la tendance pour la violence familiale ne suit pas la même courbe que celles des autres actes criminels. Alors que la tendance pour ces derniers est plutôt à la stabilité, voire à une diminution depuis le début de la pandémie, la violence familiale a augmenté selon plus de la moitié des groupes qui reçoivent des victimes. Selon le Conseil du statut de la femme, les féminicides ont presque doublé entre 2019 et 2020 pour la période située entre le 1^{er} avril et le 4 mai. En seulement un mois, 9 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint, comparativement à 5 l'année précédente78.

Comme nous l'avons vu, les femmes sont touchées de plein fouet par la pandémie. Ce sont elles qui ont le plus perdu leur emploi en raison de la fermeture de certains secteurs, mais ce sont également d'elles que dépend le fonctionnement du système de santé, des services sociaux, des établissements scolaires, des services de garde ou des commerces jugés essentiels. La charge familiale a aussi pesé lourdement sur les femmes qui ont dû ajuster leurs horaires de travail pour prendre en considération les besoins des membres de leur ménage. Bref, la pandémie a eu des conséquences importantes sur la vie des femmes, sur leur travail, leur santé et leur bien-être psychologique. Bien entendu, il faut se rappeler que les effets de la pandémie sur les femmes sont aussi la conséquence d'un système économique et social qui, bien avant que le virus ne frappe, les rendaient plus vulnérables. Le type d'emploi qu'elles occupaient, les conditions de travail qu'elles avaient et la charge de travail domestique qui leur incombait expliquent en grande partie les conséquences avec lesquelles elles doivent vivre maintenant.

Les gouvernements ont un rôle à jouer pour corriger cette situation, et les décisions du passé auraient pu améliorer la situation. Pensons par exemple à la gestion du temps supplémentaire obligatoire dans les services de santé, au manque de personnel dans le réseau scolaire, aux besoins de financement des groupes

GRAPHIQUE 18

Changement perçu quant au nombre de victimes qui ont reçu des services depuis le début de la pandémie, Canada, 2020



SOURCE : STATISTIQUE CANADA, *Sécurité et criminalité dans les collectivités*, 20 octobre 2020, www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-631-x/2020004/s10-fra.htm.

communautaires ou au salaire minimum qui ne permet pas de vivre dignement. Il sera donc important dans les mois à venir d'examiner les réponses gouvernementales à cette pandémie afin de savoir si elles ont tenu compte de la réalité des femmes. La présentation des budgets provincial et fédéral sera notamment l'occasion de juger si Québec et Ottawa ont appris de leurs errances des dernières crises économiques et adopté l'ADS+ pour élaborer et évaluer leurs mesures d'aide et de soutien en réaction à la crise. On voit déjà que le gouvernement fédéral a fait un effort en ce sens, en publiant une analyse différenciée de l'ensemble des mesures contenues dans son Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19⁷⁹. Les auteurs présentent les résultats selon trois paramètres principaux : quel sexe, quel niveau de revenu et quel groupe d'âge devrait être avantagé. Il est par contre trop tôt pour savoir si leur analyse est appropriée et comment ils utiliseront ces résultats lorsqu'ils seront disponibles. Du côté de Québec, rien n'a encore été présenté en ce sens. Dans la section qui suit, nous nous demanderons si les gouvernements font meilleure figure en matière de lutte aux changements climatiques.

CHAPITRE 5

La crise environnementale analysée du point de vue du genre

Alors que l'instabilité propre au capitalisme est propice aux crises économiques, l'exploitation illimitée des ressources dont dépend ce système est pour sa part à l'origine d'une crise de nature écologique sans précédent. Un consensus scientifique existe d'ailleurs à l'effet que l'activité humaine est en cause dans les dérèglements climatiques observés depuis une cinquantaine d'années, et que le réchauffement planétaire en cours entraîne des catastrophes naturelles dont la quantité et l'intensité affichent une tendance à la hausse⁸⁰. La transmission du virus du SRAS-CoV-2 aux êtres humains, à l'origine de la pandémie de COVID-19, serait d'ailleurs une conséquence de phénomènes au fort impact environnemental, dont l'expansion de l'agro-industrie, la marchandisation de la faune sauvage, l'exploitation intensive des ressources naturelles et les changements climatiques⁸¹.

Ces bouleversements prendraient selon de plus en plus d'experts la forme d'une « révolution géologique⁸² » qui marquerait l'entrée dans une nouvelle ère géologique caractérisée par l'effet de l'activité humaine sur les écosystèmes terrestres, d'où son appellation d'Anthropocène⁸³. Ce n'est cependant pas l'activité humaine en général qui est à l'origine de ces perturbations mais bien, comme nous le mentionnions d'entrée de jeu, le système capitaliste et les procédés industriels d'exploitation des ressources et de production des marchandises qui le caractérisent, ainsi que la production massive de résidus qu'engendre ce système⁸⁴. Dans ce contexte, surmonter la crise climatique en cours doit inévitablement passer par la mise en place d'un modèle économique qui préserve l'intégrité des écosystèmes planétaires.

Cela dit, tout porte à croire que les inégalités de genre au cœur du modèle économique actuel sont renforcées par l'actuelle crise environnementale. Élaborer des solutions à cette crise demande ainsi que l'on tienne compte d'une analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle. Dans cette section, nous proposons d'abord de montrer les liens entre problèmes environnementaux et inégalités de genre. Nous explorerons ensuite des approches qui permettraient d'aborder ces deux enjeux conjointement, puis nous examinerons certaines

propositions afin de voir si elles contiennent des politiques publiques capables de lutter contre le réchauffement climatique tout en construisant une économie plus juste pour les femmes.

5.1 Constats

Comme nous avons pu le voir dans les sections précédentes, l'effet des périodes de ralentissement économique sur les femmes est assez bien documenté, et l'impact de la pandémie de COVID-19 et du confinement sur la population féminine a aussi déjà bien été mis en évidence. Bien que l'impact différencié du dérèglement climatique et de la dégradation des écosystèmes sur les hommes et les femmes ait été moins analysé, surtout pour les pays riches⁸⁵, des études suggèrent néanmoins que les femmes subissent davantage les conséquences de ces phénomènes – et qu'elles peuvent, pour cette raison, mieux contribuer au développement de stratégies afin de combattre et atténuer les effets des changements climatiques.

À cet égard, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) soulignait dès 1995 l'importance de tenir compte des dimensions sociales du phénomène des changements climatiques⁸⁶. Le panel de scientifiques remarquait en effet que les changements climatiques ont probablement un impact plus grand sur les personnes plus vulnérables, parmi lesquelles on compte les personnes pauvres et les femmes. Le GIEC note par exemple que la diminution de la disponibilité de la nourriture que pourraient entraîner les sécheresses ou l'inondation de terres risque d'affecter davantage les catégories vulnérables de la population, dont les femmes⁸⁷, car elles sont plus souvent responsables de nourrir les membres de leur ménage. Ce sont aussi elles qui, parce qu'elles ont la tâche d'alimenter leur ménage en eau, devront parcourir de plus grandes distances en cas de sécheresse, ou nettoyer leur habitat après un déluge parce qu'elles sont majoritairement en charge de l'entretien du foyer⁸⁸.

Ce n'est donc pas, évidemment, parce qu'elles sont naturellement plus faibles qu'elles sont plus vulnérables face aux problèmes environnementaux, mais bien en raison des rôles qu'elles sont appelées à jouer dans des sociétés où les activités sont généralement genrées, ainsi qu'en raison de leur statut social, qui est déterminant pour leur niveau de revenus, l'accès à l'éducation, leur état de santé, etc.⁸⁹

La multiplication des événements climatiques extrêmes a malheureusement permis de constater que les personnes disposant de moins de ressources (financières, matérielles, etc.) sont effectivement plus susceptibles d'en subir plus durement les effets. Or, comme le souligne notamment l'UNESCO, puisque les femmes se retrouvent plus souvent que les hommes dans une telle situation de vulnérabilité ou de précarité, elles sont davantage exposées aux risques que posent ces phénomènes⁹⁰.

Plusieurs études ont montré que les catastrophes naturelles causaient des effets psychologiques délétères sur les personnes touchées. C'est le cas d'une étude portant sur les inondations survenues au Saguenay en 1996, qui montre que cet événement a entraîné chez plusieurs un état de stress post-traumatique, des troubles dépressifs et anxieux, des troubles de l'adaptation, des troubles de la personnalité, des problèmes cognitifs, une consommation abusive d'alcool ou d'autres substances, et de la résignation⁹¹. Or, de nouveau, l'impact de ce type de choc n'est pas le même pour les hommes et les femmes. Les effets négatifs du stress vécu par les femmes enceintes lors de la tempête de verglas, qui a frappé une partie du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick en 1998, sont par exemple documentés grâce au Projet verglas, dirigé par la professeure de psychologie et de psychiatrie Suzanne King⁹². « Les résultats obtenus dans cette étude suggèrent qu'un événement stressant subi pendant la grossesse peut avoir des répercussions néfastes sur le développement cognitif et linguistique de l'enfant, et cela indépendamment des variables attribuables à la mère (ex. personnalité)⁹³. » Sur la base des enseignements de ce projet de recherche, la docteure King signalait d'ailleurs en mai dernier une lettre avec le professeur de travail social Michael Ungar pour mettre en garde contre l'impact probable de la pandémie de COVID-19 sur le stress prénatal et sur les enfants qui auront été conçus durant cette période éprouvante pour les femmes enceintes⁹⁴. Comme les mères assument encore aujourd'hui une part disproportionnée des responsabilités liées à l'éducation et à la santé des enfants, ces effets sur le développement des enfants peuvent avoir des répercussions à long terme pour les femmes.

D'ailleurs, le Conseil des académies canadiennes considère les risques pour la santé et le bien-être comme un des six principaux facteurs de risque associés aux changements climatiques au Canada⁹⁵. Or, comme les femmes sont majoritaires dans les emplois liés au soin des personnes, on peut penser, comme le montrent certaines études aussi citées par le Conseil dans un rapport de 2019, que les événements climatiques extrêmes auront tendance à affecter particulièrement la population féminine canadienne dans les années à venir.

Les effets précis sur les femmes des altérations que l'activité humaine fait subir à l'environnement dans les sociétés capitalistes demeurent toutefois peu documentés à ce jour, d'où l'importance d'adopter une perspective genrée sur le problème. Plus encore, et comme la plupart des intervenant·e·s sur le sujet du genre et de l'environnement le soulignent, il est primordial d'intégrer le point de vue des femmes et de tenir compte de leur réalité dans l'élaboration de méthodes d'adaptation aux changements climatiques⁹⁶. L'UNESCO note à cet égard que la responsabilité plus grande des femmes envers leur foyer fait en sorte qu'elles peuvent aussi jouer un rôle névralgique dans la recherche de solutions pour y faire face⁹⁷. Au Canada, l'implication des femmes autochtones dans les luttes à caractère environnemental reflète, par exemple, à la fois la menace plus grande que représentent les changements climatiques pour les Premiers Peuples, leur santé et leurs activités de subsistance, tout comme le rôle protecteur que jouent ces femmes au sein de leurs communautés⁹⁸. Plusieurs études ont en outre mis en évidence le fait que les femmes se montraient généralement plus préoccupées par les conséquences des changements climatiques⁹⁹, ou encore plus enclines à soutenir des réglementations en matière environnementale¹⁰⁰.

Des interventions gouvernementales s'imposent donc pour tenir compte des facteurs sociaux dans la réponse à la crise climatique, comme le suggérait d'ailleurs déjà le GIEC dans son rapport de 1995. Et pour citer Jimena Eyzaguirre, « [l]es gouvernements ont la responsabilité d'assurer une distribution équitable des bienfaits prévus par les politiques et les programmes sur les changements climatiques¹⁰¹ ».

5.2 Perspective écoféministe sur l'économie

S'intéresser à la crise environnementale que traversent les sociétés capitalistes à travers le prisme des inégalités de genre permet de mettre en évidence les impacts

différenciés qu'ont les changements climatiques sur les femmes et les hommes, ainsi que d'élaborer des politiques publiques conséquentes en matière de développement économique et de protection de l'environnement. S'il est admis que les gouvernements ont un rôle à jouer dans la transition vers un modèle économique sobre en carbone et respectueux des limites écologiques de la planète, il faut aussi qu'ils se fixent d'emblée des objectifs sociaux pour éviter l'écueil d'une transition qui reproduirait, voire renforcerait des inégalités de genre.

Avant de proposer un cadre d'analyse pour les politiques environnementales, il faut se rappeler que le développement économique des sociétés capitalistes est largement tributaire des décisions des entreprises privées et des investissements qu'elles réalisent. Lorsque ces sociétés sont dirigées par des gouvernements de tendance néolibérale, comme c'est le cas au Québec et au Canada, l'intervention de l'État dans l'économie vise généralement à soutenir les initiatives du secteur privé¹⁰². Cela inclut d'un côté l'aide aux entreprises (subventions, prêts, crédits d'impôt, congés fiscaux, etc.) et, de l'autre, la construction d'infrastructures publiques nécessaires au déroulement de l'activité économique (routes, aqueducs, centrales hydroélectriques, éducation et santé publique, etc.).

La transition écologique¹⁰³ nécessaire au combat contre les changements climatiques est alors généralement vue dans ces sociétés comme un processus de transition énergétique qui doit amener les entreprises, les individus et le gouvernement à réduire leurs émissions de GES. Pour ce faire, les gouvernements auront tendance à réaliser des investissements dans des infrastructures vertes, à distribuer des incitatifs financiers afin d'encourager les changements de comportements de la part du secteur privé et des individus, à soutenir les investissements privés dans les innovations « vertes », etc. De telles mesures ne peuvent cependant garantir l'édification d'une économie qui soit en même temps plus juste et plus inclusive pour les femmes, et notamment pour les femmes noires, autochtones et racisées. Cette approche, en demeurant la plupart du temps aveugle aux inégalités de genre sur lesquelles reposent les économies capitalistes, risque au contraire de reproduire ces mêmes inégalités.

Le recours à l'ADS+ est incontournable, car cette approche peut contribuer à élaborer des plans de relance ou des plans de lutte contre les changements climatiques qui soient plus inclusifs. Cela dit, l'ADS+ ne peut garantir à elle seule la transition vers une économie qui ne reposerait plus sur l'exploitation de la nature et de certaines

catégories sociales, dont les femmes. Pour s'attaquer aux problèmes sociaux et environnementaux qui émergent dans le sillage du développement de l'économie capitaliste, il faut des politiques plus radicales, c'est-à-dire qui auraient pour objectif de modifier les fondements de l'organisation économique à l'origine de ces problèmes. La perspective féministe, qui offre une définition plus large de l'économie, peut être utile à cet égard, car elle permet de comprendre la position particulière des femmes dans le capitalisme.

Rappelons d'abord que l'économie est couramment définie comme l'ensemble des activités nécessaires à la production et la consommation de biens et de services. Le PIB, indicateur par excellence utilisé pour mesurer la taille de l'économie, correspond d'ailleurs à la valeur marchande de tous les biens et services finaux produits durant une période de temps donnée (généralement un trimestre ou une année)¹⁰⁴. Si l'on adopte une approche plus sociologique, on dira que l'économie correspond à l'ensemble du travail réalisé pour répondre aux besoins humains. Dans les sociétés capitalistes, ce sont les entreprises privées qui déterminent en majorité le contenu de ce travail en employant la main-d'œuvre nécessaire pour produire les marchandises qu'elles vendent.

Ni l'une ni l'autre de ces définitions de l'économie n'évoquent cependant le travail invisible ou l'économie domestique, que l'analyse féministe considère comme un fondement essentiel de l'économie productive. Cette dernière dépend de l'économie dite « reproductive », qui renvoie en gros à toutes les tâches de soins nécessaires à la vie. Pour paraphraser la philosophe américaine Nancy Fraser, nous dirons que le travail salarié, l'accumulation de profits et le fonctionnement normal du capitalisme sont impossibles sans le travail de reproduction non rémunéré qu'effectuent en majorité les femmes¹⁰⁵.

L'écoféminisme, qui reprend l'analyse féministe de la division du travail et du travail de reproduction sociale, offre une perspective éclairante sur les liens entre économie et environnement. L'intérêt de la perspective écoféministe, qui se décline en plusieurs branches pratiques et théoriques¹⁰⁶, est le parallèle qu'elle établit entre l'exploitation des femmes et celle de la nature¹⁰⁷.

Comme les économistes l'ont reconnu depuis longtemps en théorie, mais peu dans la pratique, le système économique considère souvent l'environnement comme une ressource « gratuite » et exploitable, alors qu'il ignore ou sous-estime une grande partie de la vie et du travail des femmes. Ainsi, le point de départ matériel de l'analyse écoféministe est la matérialité d'une grande partie de ce que le monde définit comme « le

travail des femmes» (bien qu'il ne soit pas nécessairement entièrement fait par des femmes ou par toutes les femmes), un thème qui se retrouve également dans une grande partie du travail des économistes féministes¹⁰⁸.

L'écoféminisme poursuit, selon la philosophe Sandra Laugier, deux ambitions : une ambition épistémologique qui consiste à « explorer la "logique de la domination" inhérente aux cadres conceptuels de la connaissance, et [à] critiquer les grands dualismes (culture/nature, civilisé/sauvage, homme/femme) », et une ambition pratique qui consiste à « développer une attitude éthique à l'égard de la nature, relevant de l'éthique du *care* et opposant aux éthiques abstraites de la justice et des droits d'individus isolés, une éthique relationnelle et contextuelle de la responsabilité¹⁰⁹ ».

Suivant cette perspective, nous dirons qu'il faut, pour mettre en place un modèle économique plus faible en carbone, prendre en compte le travail de soin qui en est le fondement et se questionner sur les manières d'organiser et de répartir ce travail. En se donnant comme point de départ cette conception plus large de l'économie, on sera ensuite en mesure d'évaluer de manière adéquate l'impact des mesures qu'un gouvernement pourrait mettre de l'avant pour relancer l'économie ou réaliser une transition énergétique. Une telle approche pourrait aussi permettre d'élaborer des politiques publiques en matière de transition écologique qui débordent le cadre de l'économie productive, par exemple l'instauration d'une politique de réduction du temps de travail pour accroître l'auto-production de biens et services, l'extension des protections sociales pour améliorer la santé des populations, ou l'intégration des savoirs autochtones dans la protection des écosystèmes et le traitement des maladies.

Dans les pages qui suivent, nous nous pencherons d'abord sur les plans canadien et québécois de lutte contre les changements climatiques, puis nous les comparerons à trois autres initiatives (le plan de transition écologique du Front commun pour la transition énergétique, le plan de relance économique de la sénatrice canadienne Rosa Galvez et le budget de la Nouvelle-Zélande). Nous nous demanderons dans quelle mesure ils sont susceptibles de contribuer ou non à réaliser une transition écologique tout en réduisant les inégalités que vivent les femmes, dont celles appartenant à des minorités racisées ou discriminées sur la base de leur origine, entre autres.

5.3 Analyse d'initiatives en matière environnementale et de leur impact sur les femmes

5.3.1 Le Plan pour une économie verte et le Plan climatique renforcé du Canada

Le Plan pour une économie verte (PEV) constitue la plus récente politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques du gouvernement du Québec. Dévoilé à l'automne 2020 en pleine pandémie de COVID-19 (et deux ans après l'arrivée au pouvoir de la CAQ), ce plan a aussi été présenté comme une contribution à la relance de l'économie québécoise. Il comprend 30 priorités et plus de 150 actions qui concernent une quinzaine de ministères et d'organismes gouvernementaux. Ces priorités touchent aux grands domaines identifiés dans la Convention-cadre des Nations unies sur les Changements climatiques comme ceux devant opérer des transitions afin de contrer le réchauffement planétaire, soit les domaines du transport, de l'industrie, du bâtiment, de l'énergie, de l'agriculture et de la gestion des matières résiduelles. Le plan comprend aussi des mesures pour « construire l'économie de demain » (soutenir les filières liées à l'électrification des transports, à la production d'énergies propres et pour stimuler les investissements dans la production de technologies dites vertes) et pour « s'adapter aux changements climatiques ». Les mesures les plus concrètes, ainsi que la part du lion des investissements, touchent à l'électrification des transports individuels et collectifs, suivie de l'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment industriel. Le tableau 3 présente les engagements les plus concrets du PEV.

Le plan *Un environnement sain et une économie saine*, qui fait suite au *Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques* qui datait de 2016, a pour sa part été présenté par Justin Trudeau en 2020. Il s'agit de la stratégie du gouvernement canadien pour atteindre, voire dépasser ses cibles de réduction des émissions de GES. Il s'agit en outre d'« un élément clé dans l'engagement du gouvernement de créer plus d'un million d'emplois, tout en rétablissant les taux d'emploi à ce qu'ils étaient avant la pandémie. Il apportera les bases nécessaires en vue de bâtir une économie plus propre, plus concurrentielle et plus résiliente, et d'atteindre l'objectif de zéro émission nette au Canada d'ici 2050¹¹⁰ ».

Le plan comprend cinq axes qui recoupent en partie ceux du plan québécois soit : la rénovation écoénergétique, les transports et l'électricité propres, la tarification du carbone, l'amélioration des procédés industriels et

TABLEAU 3

Aperçu des mesures du Plan pour une économie verte

Secteur	Mesure
Transports	Électrification partielle et progressive des transports collectifs
	Électrification progressive du transport individuel
	Hausse du nombre de bornes de recharge
	Électrification de la flotte de véhicules du gouvernement
	Soutien aux entreprises qui fournissent le matériel nécessaire à l'électrification des transports (trains, pièces automobiles, bornes, batteries, etc.)
Industries et bâtiments	Investissements dans le secteur industriel pour projets visant à réduire GES
	Conversion à l'électricité et autres formes d'énergies propres lorsque possible
	Programmes d'efficacité énergétique, de conversion au gaz naturel renouvelable et à l'électricité lorsque possible
	Promotion de l'utilisation de matériaux à faible empreinte carbone
	Rénovation ou renouvellement du parc immobilier du gouvernement
	Soutien à l'innovation, notamment dans le développement de matériaux à faible empreinte carbone, infrastructures vertes, etc.
Agriculture	Soutien aux entreprises dans l'adoption de pratiques et technologies de réduction des GES
Gestion des matières résiduelles	Valorisation des matières organiques « en tant qu'intrants dans l'économie »
Milieux naturels	Conservation et valorisation des milieux naturels qui contribuent au stockage du carbone
Énergie	Exportation d'électricité
	Soutien au développement de la filière de l'hydrogène vert et des bioénergies
	Développement d'autres filières telles que la séquestration du carbone
Adaptation aux changements climatiques	Développement des connaissances
	Renforcement des capacités
	Appui à la mise en place de solutions
Investissements préventifs	Santé et sécurité : informer le réseau de la santé, évaluer les risques qui pèsent sur les sources d'approvisionnement en eau potable, appuyer les municipalités dans la mise en place de mesures préventives
	Adaptation des infrastructures (de transport, de production d'électricité, etc.) : normes et règlements, infrastructures vertes
	Adaptation de l'économie : soutien aux entreprises qui devront s'adapter
	Suivi de l'impact des changements climatiques sur les écosystèmes et la biodiversité
Aménagement du territoire	Révision du cadre relatif à l'aménagement du territoire et accompagnement des municipalités
Exemplarité de l'État	Création d'un environnement propice à la transition
	Accélération du développement des connaissances

TABLEAU 4

Aperçu des mesures du Plan climatique renforcé du Canada

Secteur	Mesure
Bâtiment	Soutenir la rénovation des bâtiments résidentiels, commerciaux, communautaires et des édifices gouvernementaux afin d'en améliorer l'efficacité énergétique
	Collaborer avec le secteur privé pour produire des matériaux de construction écologiques au Canada
Transport	Soutien à l'achat de VE et investissement dans l'installation de bornes de recharge
	Soutien à l'électrification des transports, dont l'achat de véhicules de transport collectif zéro émission, dans les provinces
	Investissement pour développer des technologies vertes dans les secteurs du transport ferroviaire, maritime et aérien
Énergie	Investissement dans la production d'énergies renouvelables et dans la construction d'infrastructures de transport d'énergie
	Soutien à la commercialisation de batteries
	Tarifification du carbone
	Hausse graduelle du prix d'une tonne de pollution par le carbone
Industrie	Déductions fiscales pour les PME qui produisent des biens zéro émission
	Soutien financier pour projets de décarbonisation par des grands émetteurs
	Soutien pour le développement de technologies agricoles propres et la production de biocarburants
	Stratégie de transition pour l'industrie du charbon
	Soutien à la formation pour acquisition de compétences en lien avec économie à faible émission
Espaces naturels	Plantation de 2 milliards d'arbres
	Restauration de milieux naturels
Peuples autochtones	Élaboration de stratégies de lutte et d'adaptation aux changements climatiques en collaboration avec les peuples autochtones ou dirigées par ceux-ci

la protection d'espaces naturels (voir le tableau 4). Il propose aussi de mettre sur pied une stratégie d'adaptation aux changements climatiques, et contient des mesures qui visent à « soutenir le leadership des peuples autochtones, éliminer les émissions des déchets et des opérations du gouvernement fédéral et appuyer une contribution canadienne forte qui soutient les efforts pour une action climatique plus forte de par le monde¹¹¹ ». Le gouvernement reconnaît à la fois que les peuples autochtones sont les plus affectés par les conséquences des changements climatiques et qu'ils détiennent des savoirs pertinents pour mener la lutte contre le réchauffement planétaire.

On remarque d'emblée que tant le PEV que le Plan canadien ne s'intéressent qu'à l'économie productive, ce qui est logique puisque les secteurs les plus polluants en font partie. Il s'agit autrement dit de domaines

stratégiques du point de vue de la réduction des GES. Ce faisant, l'action gouvernementale se concentre sur des secteurs de l'économie où les hommes sont surreprésentés. En effet, les emplois des secteurs directement touchés par les mesures de ces plans sont majoritairement occupés par des hommes. Ainsi, 76 % des emplois dans le secteur de l'exploitation de services publics d'électricité, de gaz et d'eau (industrie des services publics¹¹²) étaient occupés par des hommes en 2020 au Québec (72 % au Canada), 87 % dans le domaine de la construction (même proportion au Canada), 74 % dans celui de la fabrication (72 %) et 78 % dans le secteur du transport et de l'entreposage (77 %)¹¹³.

Bien entendu, d'autres industries risquent d'être touchées par l'application de ces mesures, que ce soit de manière directe ou indirecte. Par exemple, l'industrie des services professionnels, scientifiques et techniques,

qui regroupe des entreprises offrant du soutien aux secteurs productifs, et où 45 % des emplois sont occupés par des femmes au Québec, bénéficiera des investissements que reçoivent les secteurs à prédominance masculine. Les secteurs du génie ou de l'architecture du paysage risquent aussi d'être sollicités dans la mesure où le PEV prévoit miser sur l'aménagement du territoire comme outil de lutte et d'adaptation aux changements climatiques. L'absence de mesures concrètes à cet effet ne nous permet cependant pas pour l'instant de connaître l'impact exact que ce plan aura sur ces secteurs. Le milieu de la santé, qui comprend une main-d'œuvre majoritairement féminine, pourrait lui aussi être affecté positivement si les mesures mises en place par les gouvernements parviennent effectivement à réduire l'incidence des changements climatiques sur la santé des populations. Il s'agit toutefois d'un exemple d'effet indirect des plans québécois et canadien qu'il est difficile de mesurer.

Le PEV offre par ailleurs une vision limitée de la lutte contre les changements climatiques, soit soutenir certaines dépenses des ménages et investissements privés. Les problèmes environnementaux sont ici réduits au potentiel économique que recèlent les mesures pour s'y attaquer. François Legault souligne d'entrée de jeu que [p]our relever le défi climatique, nous devons remplacer le plus possible les énergies fossiles par notre électricité propre. C'est le meilleur moyen de réduire nos émissions de gaz à effet de serre tout en nous enrichissant. [...] Nous devons également mieux utiliser l'énergie et exploiter davantage le potentiel des bioénergies. En complément à l'électrification de l'économie, l'efficacité énergétique et les autres sources d'énergies renouvelables, comme l'hydrogène vert, peuvent être une source de productivité et de richesse¹¹⁴.

La nature est ainsi réduite à un puits de ressources à exploiter, comme en fait foi l'accent que le plan met, entre autres, sur la vente d'électricité, l'exploitation du lithium et la commercialisation de la biomasse comme moyens de soutenir la croissance de l'économie québécoise. Cette approche, qui s'inscrit dans une volonté de « reprimarisation » de l'économie du Québec¹¹⁵, c'est-à-dire de développement de l'exploitation des ressources naturelles, repose pourtant sur un modèle, l'extractivisme, dont la viabilité économique et écologique à long terme fait défaut¹¹⁶.

Le plan climatique du Canada mentionne lui aussi d'entrée de jeu que

[l]'économie propre présente une occasion incommensurable. L'élan mondial est déjà en pleine accélération pour l'atteinte de cet objectif, et les travailleurs et les

entreprises du Canada sont en excellente posture pour devenir des chefs de file dans le domaine. [...] Ce Canada plus propre et plus concurrentiel est à portée – les Canadiens ont le savoir-faire, les compétences, les technologies et la volonté, mais le Canada doit accélérer la lutte contre les changements climatiques maintenant¹¹⁷.

La croissance de l'économie apparaît ici comme un horizon indépassable, alors que cette dynamique est précisément celle qui est en cause dans les dérèglements climatiques en cours.

Ces deux plans, en privilégiant la croissance du PIB comme indicateur du bien-être économique, reconduisent dès lors une vision productiviste de l'économie et une conception utilitariste de la nature comme ressource à exploiter – les énergies vertes constituant à l'égard de l'objectif de carboneutralité un nouvel eldorado. Cela permet en partie d'expliquer pourquoi ce type d'approche laisse de côté les secteurs qui touchent au travail reproductif, leur poids dans le calcul de la taille de l'économie étant en comparaison peu élevé. L'apport de cette économie « invisible » est pourtant, comme on l'a vu plus tôt, indispensable à l'économie et la société en général. Il devrait donc impérativement être considéré dans la transition vers un modèle économique qui respecterait les limites de la planète. Nous verrons plus loin des exemples d'initiatives qui prennent en considération de manière originale la contribution du travail typiquement féminin à l'économie.

Les femmes, et plus encore celles qui sont discriminées sur la base de leur appartenance à un groupe autochtone ou racisé ou encore qui ont des conditions de vie précaires à cause de leur statut social (par ex. les femmes immigrantes), sont ainsi à peu près laissées de côté dans ce type de plans, malgré l'impact potentiellement différent que les changements climatiques et les catastrophes naturelles peuvent avoir sur elles. Si le plan climatique du gouvernement canadien fait preuve d'un souci minimal d'inclusion des Premiers Peuples dans ses démarches, il ne comprend à peu près aucun autre objectif social – si ce n'est que de justifier en partie ses investissements en transport en commun par la dépendance plus grande de certaines catégories de la population telles que les femmes et les personnes handicapées envers ce mode de transport.

Certes, ces plans s'ajoutent à d'autres initiatives gouvernementales qui peuvent de leur côté contribuer à améliorer l'égalité entre les hommes et les femmes. Le fait d'intervenir en vase clos et en faisant l'impasse sur la division sexuelle du travail pourrait cependant amener le gouvernement à poser des gestes contradictoires.

Investir massivement dans des industries majoritairement masculines tout en sous-finançant les industries qui, comme les services d'éducation et de santé, présentent une main-d'œuvre essentiellement féminine est un exemple patent d'une approche qui risque d'accentuer les disparités (salariales notamment) entre hommes et femmes¹¹⁸. Axer la lutte aux changements climatiques sur le développement du marché de l'énergie, comme en témoigne notamment l'intérêt du gouvernement québécois envers le projet de transport et de liquéfaction de gaz naturel de GNL Québec, va aussi à l'encontre de la nécessité de réduire la dépense énergétique de notre modèle économique (et donc les émissions de GES qui en résultent)¹¹⁹.

En somme, tant le Plan pour une économie verte que le Plan climatique renforcé du Canada, à cause de la vision réductrice de l'économie et la conception utilitariste de la nature sur lesquelles ils reposent, ne peuvent être considérés comme des outils favorisant une transition écologique vers un modèle sociétal qui serait plus résilient d'un point de vue environnemental, plus inclusif socialement et plus juste sur le plan économique.

5.3.2 Feuille de route pour un Québec ZéN

Face à l'insuffisance des plans du Québec et du Canada, on peut se tourner vers des propositions qui mettent de l'avant des approches plus ambitieuses et qui pourraient, ce faisant, servir d'inspiration pour les gouvernements, municipalités, regroupements de citoyens ou entreprises et organismes qui désirent mettre en place des réponses socialement justes et inclusives à la crise climatique. Parmi celles-ci, la Feuille de route pour un Québec zéro émission nette (ZéN) du Front commun pour la transition énergétique se démarque par l'étendue des secteurs de la société qui sont couverts par ce programme, qui en est déjà à sa deuxième version.

La mission du Front commun, qui a été créé en 2015 au Québec et qui regroupe aujourd'hui près de 100 organisations issues de la société civile, est d'« accélérer la mise en place d'une transition énergétique structurante et porteuse de justice sociale¹²⁰ ». Présentée à l'automne 2020, la Feuille de route met de l'avant une proposition de transition juste¹²¹ qui s'appuie notamment sur le constat que toutes les catégories de la population ne sont pas touchées de la même manière par les changements climatiques. Il importe donc de considérer « la réalité des populations concernées, en particulier celles qui sont déjà marginalisées et vulnérables¹²² », et de les impliquer dans la conception de la transition. La prise en

compte des réalités vécues par les femmes ou les Autochtones est donc cruciale. Québec ZéN souligne à cet effet les liens entre l'industrie extractive et les violations de droits qui touchent particulièrement les femmes autochtones, ce qui s'ajoute aux arguments en défaveur du soutien à cette filière.

La transition est conçue comme un ensemble de mesures permettant l'émergence d'un nouveau type d'économie. Différents chantiers de réduction des GES sont mis de l'avant qui visent différentes dimensions et secteurs de l'économie, soit, en plus des secteurs « traditionnels » (transports, industrie, bâtiment, agriculture et déchets), « l'économie, le travail et la consommation », l'énergie ainsi que « les territoires et la biodiversité ».

Cette nouvelle économie doit par ailleurs se caractériser par un meilleur équilibre entre activités productives et reproductives, ainsi qu'un meilleur partage des responsabilités dans chacune de ces deux sphères. C'est dans cette optique que le Front commun prône une « réallocation du temps de travail afin de libérer du temps hors marché en faveur de la production domestique et collective, des activités de sollicitude et des loisirs productifs qui soutiennent des modes de vie moins énergivores, plus résilients et autonomes par rapport au marché ». Les auteurs soulignent aussi que les effets des changements climatiques, tout comme certaines initiatives de transition, risquent d'exercer une pression sur les services publics¹²³. Ils proposent en ce sens une hausse de leur financement ainsi qu'un élargissement de l'accès à ces services¹²⁴ et une démocratisation de leur gestion¹²⁵.

Parmi les outils identifiés par le Front commun pour atteindre les objectifs de la Feuille de route, on compte le recours à l'ADS « dans les démarches de planification, dans l'élaboration de politiques, de mesures et d'incitatifs économiques visant des changements de comportements¹²⁶ », l'« [a]doption de mesures réglementaires et écofiscales progressives et justes, assorties de mesures de compensation pour les personnes moins favorisées¹²⁷ » par les différents paliers de gouvernements, ainsi qu'une série de mesures contraignantes, telles que l'« obligation, pour les industries, d'élaborer les plans de décarbonation avec les travailleuses et travailleurs afin d'avoir droit à un financement public¹²⁸ ».

On voit donc qu'une réponse à la crise environnementale qui tienne compte de la situation particulière des femmes nécessite une vision plus large de ce qu'est l'économie. S'attaquer à la crise climatique ne nécessite pas seulement des investissements, mais aussi de désinvestir certains secteurs, ce qui permettrait notamment

d'allouer les ressources financières libérées aux secteurs moins énergivores et où les femmes sont davantage représentées. Il s'agit certes d'un programme hautement ambitieux, mais qui a le mérite de jeter les bases d'une organisation de l'économie et de la société qui ne repose plus sur l'exploitation des femmes et de la nature.

5.3.3 Se propulser vers l'avant : Une relance propre et solidaire après la pandémie de la COVID-19

La sénatrice indépendante Rosa Galvez a quant à elle déposé en novembre 2020 un livre blanc en réponse à la pandémie de COVID-19 qui contient une proposition de « relance propre et solidaire ». D'emblée, la sénatrice souligne le lien entre les pandémies et la dégradation de l'environnement. Elle mentionne aussi que la pandémie a non seulement mis en évidence les inégalités qui traversent les sociétés comme le Canada, mais que les crises ont tendance à les exacerber. Elle affirme dès lors que « pour qu'elle soit propre et solidaire, la relance doit faire passer les personnes avant les profits, et être axée sur des politiques qui favorisent le bien-être des personnes et des écosystèmes¹²⁹ ». « Nous devons éviter de renforcer le statu quo, qui se caractérise par l'investissement de sommes exorbitantes dans des actifs qui deviennent rapidement inexploitable, les risques financiers inutiles et la croissance des inégalités¹³⁰. »

La sénatrice fait en effet remarquer qu'en temps de crise, les mesures de relance sont souvent déterminées en fonction des intérêts des groupes les plus puissants « sans égard au retour sur l'investissement, à l'incidence sur l'environnement ou le bien-être de la société ou aux risques¹³¹ ». Au Canada, le poids de l'industrie des énergies fossiles sur les orientations des gouvernements fédéral et provinciaux expliquerait que « Les mesures d'urgence en réponse à la pandémie ont déjà, par exemple, mené à la suspension de certaines exigences en matière de surveillance environnementale et de reddition de comptes relatives à l'exploitation des sables bitumineux de l'Alberta, une région qui abrite 18 Premières Nations et 6 établissements métis¹³² ».

À l'inverse, « l'objectif ultime » d'une relance propre et solidaire « consiste à aider les personnes en leur donnant l'occasion de participer à l'économie tout en respectant les limites écologiques¹³³ ». Les gouvernements doivent à cette fin « accorde[r] des fonds aux organisations et aux particuliers qui souhaitent s'attaquer aux causes profondes des changements climatiques et des inégalités¹³⁴ ».

La sénatrice mentionne que le PIB est insuffisant – voire trompeur – pour mesurer l'impact de tels investissements sur le bien-être collectif et qu'il faut plutôt suivre des indicateurs qui permettent de mesurer par exemple la qualité des emplois ou des logements, l'état de santé des populations, le sentiment de sécurité ou encore la participation aux décisions publiques.

La relance apparaît ici comme une opportunité de construire une économie qui soit plus sobre en carbone, mais aussi plus juste ; une opportunité donc de combattre les inégalités (de classe, de sexe et de race) et de rendre notre économie plus résiliente. Pour ce faire, le livre blanc met de l'avant une série de politiques environnementales classiques dont l'amélioration des transports publics, l'interdiction de véhicules à combustion, le soutien aux rénovations écoénergétiques et une refonte du Code du bâtiment national, l'appui au programme de gardiens autochtones pour la gestion et la surveillance de la forêt, des investissements dans les énergies renouvelables, un soutien à l'économie circulaire. Il propose aussi des mesures sociales plus audacieuses, telles que l'instauration d'un revenu de subsistance garanti, des dépenses accrues dans les services publics, l'introduction d'un impôt sur la fortune, la hausse de l'impôt des sociétés, et la fin des aides financières accordées au secteur des énergies fossiles.

Sans être aussi détaillé que la Feuille de route du Front commun pour une transition énergétique, le livre blanc de la sénatrice Galvez s'appuie en somme sur une vision de l'économie qui permet de déterminer des objectifs de protection de l'environnement et de réduction des inégalités et les politiques adéquates pour les atteindre.

5.3.4 The Wellbeing Budget

La capacité des plans ou propositions de politiques de relance verte présentés jusqu'ici à s'attaquer aussi aux inégalités de genre dépend fortement, comme on l'a vu, de la conception de l'économie et de la nature sur laquelle ils reposent. Le gouvernement de la Nouvelle-Zélande s'est récemment démarqué à ce sujet en adoptant une nouvelle approche budgétaire guidée par le principe d'amélioration du bien-être de la population, une première pour un pays riche selon le gouvernement. Présenté pour une première fois en 2019, le *Wellbeing Budget* comprend des axes d'intervention qui visent à garantir de meilleures conditions de vie aux Néozélandais-es. Le gouvernement de ce pays part du principe que le bien-être des individus ne dépend pas uniquement de la vigueur de l'économie, mesurée par la croissance du PIB. Sans toutefois rejeter cet objectif,

il établit cinq priorités : l'amélioration de la santé mentale de la population, l'amélioration du bien-être des enfants, la réalisation des aspirations des peuples maori et pasifika, l'accroissement de la productivité de l'économie et la transition vers une économie faible en carbone.

Le Trésor a aussi établi une liste d'indicateurs de qualité de vie afin de mesurer de manière rigoureuse l'atteinte des objectifs de bien-être que le gouvernement s'est donnés, soit la participation citoyenne et la confiance dans les institutions démocratiques, l'identité culturelle, l'environnement, la santé, le logement, les revenus et la consommation, l'emploi et la rémunération, les connaissances et les compétences, la sécurité, les relations sociales, le bien-être subjectif et l'emploi du temps³⁵.

Le gouvernement néozélandais, qui a adopté une loi en 2018 afin de monitorer la situation de la pauvreté chez les enfants et de s'assurer de sa réduction³⁶, entend aussi amender sa loi sur les finances publiques afin d'inclure le suivi du bien-être dans les futurs budgets du gouvernement néozélandais – des initiatives législatives qui rappellent la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, adoptée en 2002 au Québec.

Or, avec les priorités qu'il s'est données et les indicateurs qui lui permettent de suivre leur réalisation, le gouvernement de Jacinda Ardern s'assure d'intervenir dans des domaines qui auront notamment un impact sur la vie des femmes. Par exemple, en s'intéressant au sentiment de sécurité et à la qualité des relations sociales, il se donne les moyens d'identifier l'ampleur du problème de la violence conjugale et d'élaborer des pistes de solution pour s'y attaquer ; en suivant l'évolution de la rémunération et de l'emploi du temps, il sera en mesure de créer des politiques de conciliation travail-famille qui prennent en compte la protection des revenus des femmes ; en se donnant comme objectif de réduire la pauvreté infantile, il sera capable de concevoir des outils pour améliorer le revenu des mères monoparentales ou accroître la participation des mères au marché du travail.

Le 2^e budget piloté par le gouvernement de la première ministre travailliste Jacinda Ardern garde le cap sur les objectifs de bien-être, mais comme il a été présenté en mai 2020, il reflète les besoins engendrés par la pandémie de COVID-19. À cet égard, il est intéressant de noter que le gouvernement néozélandais prévoit de maintenir un niveau de dépenses élevé, en établissant notamment un fonds de secours et de relance lié à la COVID-19. Et, bien qu'il se montre soucieux de contrôler son niveau

d'endettement, il prévoit réaliser des déficits tant que la situation le nécessitera.

Le budget pour le bien-être du gouvernement néozélandais, s'il ne porte pas spécifiquement sur les enjeux environnementaux et la question de l'égalité femmes-hommes, innove en poursuivant des objectifs sociaux et en se donnant les moyens d'évaluer leur atteinte. Certes, il s'agit d'un programme d'inspiration social-démocrate qui ne remet pas fondamentalement en question l'objectif de croissance du PIB sur lequel reposent plusieurs dynamiques nuisibles du capitalisme. Il représente néanmoins un exemple intéressant pour penser des politiques publiques capables de lutter contre les changements climatiques tout en améliorant les conditions de vie et de travail des femmes.

En somme, il n'est pas certain que les pays industrialisés parviennent à renverser la tendance actuelle du réchauffement planétaire sans une remise en question plus radicale du mode de développement économique dominant et de l'exploitation des femmes et de la nature sur laquelle il repose. La perspective qu'emprunte le gouvernement sur l'économie déterminera aussi s'il est en mesure de mettre en place une transition écologique qui s'attaque en même temps aux inégalités entre les femmes et les hommes. Analyser les changements climatiques à travers le prisme du genre est donc un prérequis pour adopter des politiques capables d'ériger un modèle économique plus égalitaire et plus écologique. Certes, jusqu'ici, les plans de relance ou de transition se sont souvent limités à soutenir les secteurs à prédominance masculine, et ils reposent plus souvent qu'autrement sur une vision de l'économie qui se réduit à l'activité des entreprises privées. La représentation plus grande des hommes dans les lieux de pouvoir peut expliquer en partie ce manque d'égards pour la réalité des femmes et les enjeux qui, comme la crise écologique, les touchent plus particulièrement. Pourtant, les exemples ne manquent pas de politiques publiques qui sont conçues à partir de perspectives différentes et qui poursuivent des objectifs sociaux et environnementaux qui permettent d'éviter les écueils de l'impératif de croissance économique (dont certaines que nous avons évoquées plus tôt). L'après-covid pourrait constituer une période propice pour en faire l'expérience³⁷.

CONCLUSION

Les sociétés capitalistes reposent sur des inégalités, des injustices et une dynamique prédatrice qui rendent les crises – économiques, mais aussi politiques, sociales et environnementales – inévitables. À moins de s’attaquer aux fondements de ce modèle économique délétère, il faut ainsi s’attendre à ce que des crises d’ampleur variée surviennent à nouveau dans les années à venir. La récurrence des crises doit alors nous convaincre de l’importance d’agir sur les facteurs qui en sont à l’origine et qui précipitent leur réapparition.

Bien que les États soient, grâce aux ressources financières et aux leviers institutionnels à leur disposition, en mesure d’intervenir pour résorber ces crises, leur action contribue souvent à reconduire le *statu quo* qui avait permis à une situation critique de se développer et même, bien souvent, à accentuer les disparités qui en étaient à l’origine. À ce propos, les inégalités que subissent les femmes, qui sont règle générale désavantagées dans les économies actuelles, constituent un des angles morts communs de l’intervention gouvernementale dans l’économie.

Ce regard différencié sur l’économie et les crises ne vise pas à cantonner les femmes dans les positions et le statut qu’elles occupent traditionnellement. Au contraire, en prenant acte de ces différences, il vise à éclairer les décideurs afin qu’ils ne reproduisent pas, consciemment ou non, l’organisation sociale qui permet à ces rôles genrés de se reproduire.

La sous-représentation des femmes dans les lieux de pouvoir, et plus particulièrement de celles marginalisées à cause de leur statut social ou économique, a sans doute aussi longtemps contribué à reconduire cet état de fait. Leur vécu, qui diffère de celui des hommes étant donné leur place différente au sein du marché du travail et leur situation économique souvent plus précaire, est encore trop peu pris en compte par les décideurs publics. La capacité à mettre en place des solutions adéquates et permanentes aux multiples crises du capitalisme repose donc forcément sur une contribution plus grande des femmes, dont les femmes racisées et autochtones, à leur élaboration.

À cet égard, il serait sans doute opportun de donner au Secrétariat à la condition féminine – dont l’influence semble, dans l’état actuel des choses, limitée – un rôle plus grand au sein du gouvernement du Québec. Un tel organisme pourrait être

impliqué dans tous les domaines de l'action gouvernementale, si tant est qu'on lui en donne les moyens. Les groupes de femmes pourraient aussi être consultés de manière systématique par les gouvernements lors de la conception de politiques publiques ou de lois qui touchent à l'économie et à l'environnement, comme c'est le cas par exemple avec les représentants des milieux patronaux et syndicaux. L'évolution des droits des femmes dans la société québécoise nous rappelle que le bien-être des groupes désavantagés n'est pris en compte que lorsque l'on se dote de mécanismes axés sur leurs intérêts

Notes de fin de document

- 1 SCHWEITZER, Sylvie, *Les femmes ont toujours travaillé : Une histoire du travail des femmes aux XIX^e et XX^e siècles*, Odile Jacob, février 2002, p. 9.
- 2 STATISTIQUE CANADA, Tableau 11-10-0240-01.
- 3 HUDON, Tamara, *Les femmes de minorités visibles*, Statistique Canada, 3 mars 2016, www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-503-x/89-503-x2015001-fra.htm.
- 4 STATISTIQUE CANADA, *Recensement de la population de 2016*, produit numéro 98-400-X2016356 au catalogue de Statistique Canada, calculs des autrices.
- 5 POWER, Marilyn, «Falling through the “Safety Net” : Women, Economic Crisis, and Reaganomics», *Feminist Studies*, vol. 10, n° 1, Feminist Studies, Inc., 1984, p. 35.
- 6 CHAMPOUX-PAILLÉ, Louise, «L'ADS, un outil essentiel pour l'après-pandémie», *Gazette des femmes*, 28 mai 2020, gazettedesfemmes.ca/19018/lads-un-outil-essentiel-pour-lapres-pandemie/.
- 7 ORGANISATION DES NATIONS UNIES, «Rapport de la quatrième conférence mondiale sur les femmes», New York, 1996, www.un.org/womenwatch/daw/beijing/pdf/Beijing%20full%20report%20F.pdf, p. 99.
- 8 TOURIGNY, Gisèle, «Rapport synthèse du Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises», Secrétariat à la condition féminine, juillet 2000, www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Egalite/Rapport-synthese-1997-2000.pdf.
- 9 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, «Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait. Politique gouvernementale pour l'égalité entre les hommes et les femmes», Secrétariat à la condition féminine, 2007, www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Egalite/politique-egalite2007.pdf.
- 10 SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE, *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021. Suivi de la mise en œuvre des actions. État d'avancement au 31 mars 2019*, Gouvernement du Québec, 2020, www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Egalite/Bilan2019_VE.PDF, p. 27.
- 11 *Ibid.*, p. 28.
- 12 RELAIS-FEMMES et INSTITUT DE RECHERCHES ET D'ÉTUDES FÉMINISTES DE L'UQAM, *Journée de réflexion L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) : où en sommes-nous dix ans après?*, UQAM, Montréal, 26 octobre 2006, Montréal, Relais-Femmes et IREF, juillet 2007, www.relais-femmes.qc.ca/files/RapportADS.pdf.
- 13 STANFORD, Jim, «Les hauts et les bas du capitalisme», *Petit cours d'autodéfense en économie*, Montréal, Lux, 2011.
- 14 SMITH, Kristin E. et Marybeth J. MATTINGLY, «Husbands' job loss and wives' labor force participation during economic downturns : are all recessions the same?», *Monthly Labor Review*, Bureau of Labor Statistics, U.S. Department of Labor, 2014, p. 24, www.jstor.org/stable/monthlylaborrev.2014.09.020.
- 15 SABARWAL, Shwetlena et al., «Comment les femmes font face aux chocs économiques? Que savons-nous?», *World Bank - Economic Premise*, n° 46, The World Bank, 2011, p. 3.
- 16 SMITH, Kristin E. et Marybeth J. MATTINGLY, *loc. cit.*, p. 16.
- 17 STATISTIQUE CANADA, *Heures habituelles et salaires moyens selon certaines caractéristiques, données mensuelles non désaisonnalisées, 5 derniers mois*, *Gouvernement du Canada*, page consultée le 22 janvier 2021, www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410032001.
- 18 SABARWAL, Shwetlena et al., *loc. cit.*, p. 4.
- 19 *Ibid.*
- 20 STATISTIQUE CANADA, «Jeunes au chômage de longue durée selon le sexe et le niveau de scolarité», www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-001-x/2012002/tables-tableaux/11675/tbl-4-fra.htm.
- 21 ENGLAND, Paula et al., «Do Highly Paid, Highly Skilled Women Experience the Largest Motherhood Penalty?», *American Sociological Review*, vol. 81, n° 6, SAGE Publications Inc, 1^{er} décembre 2016, p. 1161-1189.
- 22 BEAR, Julia B. et Peter GLICK, «Breadwinner Bonus and Caregiver Penalty in Workplace Rewards for Men and Women», *Social Psychological and Personality Science*, vol. 8, n° 7, SAGE Publications Inc, 1^{er} septembre 2017, p. 780-788.
- 23 BLATCHFORD, Andy, «Quebec recovering better from recession than most provinces», *Globe and Mail*, 2 septembre 2009, www.theglobeandmail.com/report-on-business/small-business/quebec-recovering-better-from-recession-than-most-provinces/article4195331/.
- 24 POWER, Marilyn, *loc. cit.*, p. 38.
- 25 *Ibid.*, p. 42.
- 26 *Ibid.*, p. 36.
- 27 «Statistiques de santé et de bien être selon le sexe - Tout le Québec», Santé et Services sociaux Québec,

- 11 décembre 2018, msss.gouv.qc.ca/professionnels/statistiques-donnees-sante-bien-etre/statistiques-de-sante-et-de-bien-etre-selon-le-sexe-volet-national/familles-monoparentales/.
- 28 PAILHÉ, Ariane, « Effet attendu de la crise économique actuelle sur les naissances : quelques hypothèses », *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 100, Caisse nationale des allocations familiales, janvier 2010, p. 97-103.
- 29 STROLOVITCH, Dara Z., « Of Mancessions and Hecoveries : Race, Gender, and the Political Construction of Economic Crises and Recoveries », *Perspectives on Politics*, vol. 11, n° 1, [American Political Science Association, Cambridge University Press], 2013, p. 167-176.
- 30 *Ibid.*, p. 167.
- 31 COUTURIER, Eve-Lyne et Simon TREMBLAY-PEPIN, *Les mesures d'austérité et les femmes : analyse des documents budgétaires depuis novembre 2008*, 1^{er} mars 2015, iris-recherche.qc.ca/publications/austerite-femmes.
- 32 « Évolution de la COVID-19 », Radio-Canada, ici.radio-canada.ca/info/2020/coronavirus-covid-19-pandemie-cas-carte-maladie-symptomes-propagation/.
- 33 The COVID-19 Sex-Disaggregated Data Tracker | Global Health 50/50, page consultée le 19 février 2021, global-health5050.org/the-sex-gender-and-covid-19-project/the-data-tracker/.
- 34 « Données COVID-19 par âge et sexe au Québec », INSPQ, page consultée le 25 janvier 2021, www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees/age-sexe
- 35 STATISTIQUE CANADA, Tableau 17-10-0005-01, page consultée le 29 décembre 2020.
- 36 CDC, « Risk for COVID-19 Infection, Hospitalization, and Death By Race/Ethnicity », *Centers for Disease Control and Prevention*, 18 février 2021, www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/covid-data/investigations-discovery/hospitalization-death-by-race-ethnicity.html.
- 37 CDC, « Health Equity Considerations and Racial and Ethnic Minority Groups », *Centers for Disease Control and Prevention*, 21 février 2021, www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/community/health-equity/race-ethnicity.html.
- 38 SANTÉ MONTRÉAL, *Situation du coronavirus (COVID-19) à Montréal*, page consultée le 19 février 2021, sante-montreal.qc.ca/population/coronavirus-covid-19/situation-du-coronavirus-covid-19-a-montreal/.
- 39 VILLE DE MONTRÉAL, *Annuaire statistique de l'agglomération de Montréal – Édition 2016*, mars 2018, p. 116.
- 40 ALIX, Adrien et al., *Inégaux face à la pandémie : populations racisées et la COVID-19*, Direction régionale de santé publique de Montréal, 19 août 2020, p. 2.
- 41 RIOPEL, Alexis et al., « Les professions à risque sont-elles plus occupées par des femmes ? », *Le Devoir*, 8 mai 2020, www.ledevoir.com/documents/special/2020-05-08-femmes-plus-a-risque-coronavirus/index.html.
- 42 MARLEAU, Daniel, *Rapport statistique sur l'effectif infirmier 2019-2020 – Le Québec et ses régions*, Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, 2020, p. 22, www.oiiq.org/documents/20147/9565847/Rapport-statistique-2019-2020.pdf.
- 43 EMPLOI QUÉBEC, « Aides-infirmiers/aides-infirmières, aides-soignants/aides-soignantes et préposés/préposées aux bénéficiaires (CNP 3413) – Salaire et statistiques », *Informations sur le marché du travail*, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, page consultée le 23 janvier 2021, imt.emploi Quebec.gouv.qc.ca/.
- 44 EMPLOI QUÉBEC, « Éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance (CNP 4214) – Salaire et statistiques », *Informations sur le marché du travail*, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, page consultée le 23 janvier 2021, imt.emploi Quebec.gouv.qc.ca/.
- 45 DE SERRES, Gaston et al., *Enquête épidémiologique sur les travailleurs de la santé atteints par la COVID-19 au printemps 2020*, INSPQ, 14 octobre 2020, www.inspq.qc.ca/publications/3061-enquete-epidemiologique-travail-leurs-sante-covid19.
- 46 TURCOTTE, Martin et Katherine SAVAGE, *La contribution des immigrants et des groupes de population désignés comme minorités visibles aux professions d'aide-infirmier, d'aide-soignant et de préposé aux bénéficiaires*, Statistique Canada, 22 juin 2020, www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00036-fra.htm.
- 47 *Ibid.*
- 48 NADEAU, Jean-François, « Heures supplémentaires obligatoires : une infirmière de 27 ans raconte son épuiement professionnel », *Radio-Canada.ca*, Radio-Canada.ca, 8 avril 2020, ici.radio-canada.ca/nouvelle/1163080/infirmiere-contre-temps-supplementaire-obligatoire.
- 49 DUVAL, Alexandre, « Heures supplémentaires obligatoires : Québec garde ses données secrètes », *Radio-Canada.ca*, Radio-Canada.ca, 30 septembre 2020, ici.radio-canada.ca/nouvelle/1737175/heures-supplementaires-obligatoires-infirmieres-quebec-refus-acces-document-transparence.
- 50 PARÉ, Isabelle, « Vacances réduites pour des milliers d'infirmières », *Le Devoir*, 11 juillet 2020, www.ledevoir.com/societe/sante/582305/coronavirus-vacances-reduites-pour-des-milliers-d-infirmieres.
- 51 RADIO-CANADA, « La Vérif : plus d'heures supplémentaires des infirmières, plus de risques de décès de patients

- | La vérif», Radio-Canada.ca, Radio-Canada.ca, 20 février 2018, ici.radio-canada.ca/nouvelle/1084929/verif-infir-miere-ratio-patient-heure-supplementaire-sante-medecin-ministre-sante-barette-fiq-etude-reseau.
- 52 BACHAND, Sarah, « Délestage dans les hôpitaux | Des images pour le croire », *La Presse*, 27 janvier 2021, www.lapresse.ca/debats/opinions/2021-01-27/delestage-dans-les-hopitaux/des-images-pour-le-croire.php.
- 53 LA PRESSE CANADIENNE, « Metro prolonge son programme de primes salariales versées à ses employés », *Le Soleil*, 18 avril 2020, www.lesoleil.com/actualite/covid-19/metro-prolonge-son-programme-de-primes-salariales-versees-a-ses-employes-73c45ef30ec2eaag53d1bf604c13b764.
- 54 HALIN, Francis, « Fini le 2 \$ de l'heure en plus chez les grandes bannières », *Le Journal de Montréal*, 11 juin 2020, www.journaldemontreal.com/2020/06/11/metro-et-loblaw-vont-retirer-la-prime-covid-19-accordee-a-leurs-employes.
- 55 MASSOUD, Rania, « Des “primes COVID” en voie de disparition | Coronavirus | Radio-Canada.ca », *Radio-Canada.ca*, 13 juin 2020, ici.radio-canada.ca/nouvelle/1711896/travailleurs-epicerie-alimentation-primes-covid-coronavirus-pandemie-quebec.
- 56 CANADIENS POUR UNE FISCALITÉ ÉQUITABLE, *Corporations Making Record Profits in the Pandemic*, 22 décembre 2020, www.taxfairness.ca/en/resource/corporations-making-record-profits-pandemic.
- 57 « Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels (PIRTE) », *Revenu Québec*, page consultée le 19 février 2021, www.revenuquebec.ca/fr/salle-de-presse/actualites/details/167331.
- 58 VASTEL, Marie, « Succès mitigé pour le Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels », *Le Devoir*, 11 juin 2020, www.ledevoir.com/politique/canada/580582/coronavirus-succes-mitige-de-la-pirte.
- 59 BROUSSEAU-POULIOT, Vincent, « Le taux de chômage le plus faible au Québec depuis 1966 », *La Presse*, 6 mars 2020, www.lapresse.ca/affaires/economie/2020-03-06/le-taux-de-chomage-le-plus-faible-au-quebec-depuis-1966.
- 60 STATISTIQUE CANADA, CANSIM, Tableau 14-10-0287-01.
- 61 STANFORD, Jim, *Ten Ways the COVID-19 Pandemic Must Change Work for Good*, Centre for Future Work, juin 2020, centreforfuturework.ca/wp-content/uploads/2020/06/10Ways_work_must_change.pdf.
- 62 *Ibid.*, p. 16.
- 63 MESSACAR, Derek et al., *Inégalités en matière de faisabilité du travail à domicile pendant et après la COVID-19*, 24 juin 2020, www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00029-fra.htm.
- 64 STATISTIQUE CANADA, *Le Quotidien — Emploi du temps : la charge de travail totale, le travail non rémunéré et les loisirs*, 30 juillet 2018, www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/180730/dq180730a-fra.htm.
- 65 SULLIVAN, Cath et Suzan LEWIS, « Home-based Telework, Gender, and the Synchronization of Work and Family : Perspectives of Teleworkers and their Co-residents », *Gender, Work & Organization*, vol. 8, n° 2, avril 2001, p. 123-145.
- 66 LECLERC, Karine, *Soins des enfants : répercussions de la COVID-19 sur les parents*, Statistique Canada, 14 décembre 2020, www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00091-fra.htm.
- 67 REGNIER-LOILLIER, Arnaud, « Interview Conditions and Bias Caused by the Presence of a Third Party in Responses to the ERFI Survey », *Economie & Statistique*, Paris, Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE), avril 2008, search.proquest.com/scholarly-journals/interview-conditions-bias-caused-presence-third/docview/1364841133/.
- 68 ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT, « Cuisiner, s'occuper des enfants, construire ou réparer : Le travail non rémunéré à travers le monde », *Panorama de la société 2011 Les indicateurs sociaux de l'OCDE*, Paris, OCDE, 2011, p. 9-29, site.ebrary.com/id/10406123.
- 69 STATISTIQUE CANADA, *Le Quotidien — Emploi du temps : la charge de travail totale, le travail non rémunéré et les loisirs*, op. cit.
- 70 RBC ECONOMICS, *Canadian Women Continue to Exit the Labour Force - RBC Economics*, RBC, 19 novembre 2020, thoughtleadership.rbc.com/canadian-women-continue-to-exit-the-labour-force/.
- 71 MONSEBRAATEN, Laurie, « Coming back from COVID : How to ensure patriarchy and outright misogyny don't thwart the 'she-covery' », *Thestar.com*, 20 juin 2020, www.thestar.com/news/gta/2020/06/20/coming-back-from-covid-how-to-ensure-patriarchy-and-outright-misogyny-dont-thwart-the-she-covery.html.
- 72 STANFORD, Jim, *Child Care Expansion Would Boost Economic Recovery, Study Finds*, Centre for Future Work, novembre 2020, centreforfuturework.ca/2020/11/25/child-care-expansion-would-boost-economic-recovery-study-finds/.
- 73 SQUAZZONI, Flaminio et al., *No Tickets for Women in the COVID-19 Race? A Study on Manuscript Submissions and*

- Reviews in 2347 Elsevier Journals during the Pandemic, SSRN Scholarly Paper, ID 3712813, Rochester, NY, Social Science Research Network, 16 octobre 2020, papers.ssrn.com/abstract=3712813.
- 74 SCHIEBINGER, Londa L et al., *Dual-career academic couples : what universities need to know*, Stanford, CA, Michelle R. Clayman Institute for Gender Research, Stanford University, 2008, p. 13, gender.stanford.edu/sites/g/files/sbiybj5961/f/publications/dualcareerfinal_o.pdf.
- 75 STATISTIQUE CANADA, *Le Quotidien — Nombre et salaires du personnel enseignant à temps plein dans les universités canadiennes (données définitives), 2018-2019*, 25 novembre 2019, www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/191125/dq191125b-fra.htm.
- 76 SUN LIFE FINANCIAL INC., *Social isolation is taking a toll on Canadians' mental health*, 11 mai 2020, www.sunlife.ca/en/about-us/newsroom/news-releases/announcement/social-isolation-is-taking-a-toll-on-canadians-mental-health/123422/.
- 77 STATISTIQUE CANADA, « Sécurité et criminalité dans les collectivités », 20 octobre 2020, www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-631-x/2020004/s10-fra.htm.
- 78 « Les violences conjugales au temps de la COVID-19 », Conseil du statut de la femme, 28 mai 2020.
- 79 MINISTÈRE DES FINANCES, « Sommaire de l'analyse comparative entre les sexes plus (acs+) pour le plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la covid-19 », Gouvernement du Canada, 15 juillet 2020, www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/portrait-economique-budgetaire/sommaire-analyse-comparative-entre-les-sexes-plus-plan-intervention-economique-canada.html.
- 80 GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT (GIEC), *Réchauffement planétaire de 1,5°C. Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté. Résumé à l'intention des décideurs, Résumé technique et Foire aux questions*, Organisation météorologique mondiale, Genève, Suisse, 2019, 32 p., www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/SR15_Summary_Volume_french.pdf.
- 81 HANDAL, Laura, « La COVID-19, une crise environnementale », *Blogue de l'IRIS*, 9 avril 2020, iris-recherche.qc.ca/blogue/la-covid-19-une-crise-environnementale.
- 82 VIALLET, Jean-Robert, *L'homme a mangé la Terre*, Arte, 2019, 98 minutes.
- 83 CRUTZEN, Paul J., « La géologie de l'humanité : l'Anthropocène », *Écologie & politique*, vol. 34, n° 1, 2007, p. 141-148.
- 84 ANGUS, Ian, *Face à l'Anthropocène. Le capitalisme fossile et la crise du système terrestre*, Montréal, Écosociété, 2018.
- 85 EYZAGUIRRE, Jimena, « Les changements climatiques et le Canada : une occasion inexploitée pour faire avancer l'égalité des sexes? », *Le Réseau, automne-hiver*, vol. 11, n° 1, 2008, www.cwhn.ca/fr/node/41600.
- 86 GIEC, *Climate Change 1995 Economic and Social Dimensions of Climate Change. Contribution of Working Group III to the Second Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, Cambridge University Press, 1996, www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/03/ipcc_sar_wg_III_full_report.pdf.
- 87 *Ibid.*, p. 115.
- 88 McCARTHY, Joe, « Why Climate Change Disproportionately Affects Women », *Global Citizen*, 5 mars 2020, www.globalcitizen.org/en/content/how-climate-change-affects-women/.
- 89 AGUILAR, Lorena, *Training Manual on Gender and Climate Change*, Global Gender and Climate Alliance, 2009, p. 80-81, portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/2009-012.pdf.
- 90 UNESCO, *Climate Change and Gender Equality*, www.unesco.org/new/en/natural-sciences/priority-areas/gender-and-science/cross-cutting-issues/climate-change-and-gender-equality/context/.
- 91 LALANDE, Gilles, MALTAIS, Danielle et Suzie ROBICHAUD, « Les sinistrés des inondations de 1996 au Saguenay : problèmes vécus et séquelles psychologiques », *Santé mentale au Québec*, 2000, vol. 25, n° 1, p. 95-115.
- 92 *Le Projet verglas*, page consultée le 22 janvier 2021, www.mcgill.ca/projetverglas/fr/icestorm.
- 93 KING, Suzanne, MARSOLAIS, Yannick et David P. LAPLANTE, « Les effets du stress maternel prénatal sur le développement cognitif des enfants : Projet Verglas », *Bulletin d'information en santé environnementale*, Institut national de santé publique du Québec, 11 août 2007, www.inspq.qc.ca/es/node/1064.
- 94 UNGAR, Michael et Suzanne KING, « Le stress ressenti par les mères se répercutera probablement à long terme sur les enfants nés pendant la pandémie », *La Société royale du Canada*, 19 mai 2020, rsc-src.ca/fr/voix-de-la-src/le-stress-ressenti-par-les-m%C3%A8res-ressentira-probablement-%C3%A8-long-termesur-les.
- 95 COUNCIL OF CANADIAN ACADEMIES, *Canada's Top Climate Change Risks*, Ottawa, The Expert Panel on Climate Change Risks and Adaptation Potential, 2019,

- cca-reports.ca/wp-content/uploads/2019/07/Report-Canada-top-climate-change-risks.pdf.
- 96 DUNCAN, Kirsty, « Un dossier chaud : La santé des femmes et les changements climatiques », *Le Réseau*, printemps-été 2008, vol. 10, n° 2, www.cwhn.ca/fr/node/39849.
- 97 UNESCO, *Climate Change and Gender Equality*, page consultée le 20 décembre 2020, www.unesco.org/new/en/natural-sciences/priority-areas/gender-and-science/cross-cutting-issues/climate-change-and-gender-equality/context/.
- 98 *La santé environnementale et les femmes des Premières Nations*, Assemblée des Premières Nations, mars 2009, www.afn.ca/uploads/files/rp-enviro_health_and_women-fr.pdf.
- 99 ZAINULBHAI, Hani, « Women, more than men, say climate change will harm them personally », Fact Tank, Pew Research Center, 2 décembre 2015, www.pewresearch.org/fact-tank/2015/12/02/women-more-than-men-say-climate-change-will-harm-them-personally/.
- 100 BALLEW, Matthew, MARLON, Jennifer, LEISEROWITZ, Anthony et Edward MAIBACH, « Gender Differences in Public Understanding of Climate Change », *Yale Program on Climate Change Communication*, 20 novembre 2018, climatecommunication.yale.edu/publications/gender-differences-in-public-understanding-of-climate-change/.
- 101 EYZAGUIRRE, Jimena, « Les changements climatiques et le Canada : une occasion inexploitée pour faire avancer l'égalité des sexes? », *Le Réseau*, automne-hiver 2008, vol. 11, n° 1, www.cwhn.ca/fr/node/41600.
- 102 STANFORD, Jim, « Chapter 20 : The Conflicting Personalities of Government », *Economics for Everyone. A Short Guide to the Economics of Capitalism*, London, Pluto Press et Ottawa, Canadian Center for Policy Alternatives, 2015, p. 266-278.
- 103 POSCA, Julia et Bertrand SCHEPPER, *Qu'est-ce que la transition juste?*, Montréal, IRIS, octobre 2020.
- 104 GIGNAC, Renaud et Philippe HURTEAU, *Mesurer le progrès social : vers des alternatives au PIB*, Montréal, IRIS, 30 août 2011.
- 105 FRASER, Nancy, « Contradictions of capital and care », *New Left Review*, 100, juillet-août 2016, p. 99-117.
- 106 CASSELOT, Marie-Anne et Valérie LEFEBVRE-FAUCHER (éd.), *Faire partie du monde. Réflexions écoféministes*, Montréal, Les Éditions du remue-ménage, 2017, 168 p.
- 107 NAOUFAL, Nayla, « Les écoféminismes : un foisonnement », *La Gazette des femmes*, 23 janvier 2020, gazettedesfemmes.ca/15397/les-ecofeminismes-un-foisonnement-intersectionnel/.
- 108 BAUHARDT, Christine, « Solutions to the crisis? The Green New Deal, Degrowth, and the Solidarity Economy : Alternatives to the capitalist growth economy from an ecofeminist economics perspective », *Ecological Economics*, vol. 102, 2014, p. 61.
- 109 LAUGIER, Sandra, « Care, environnement et éthique globale », *Cahiers du Genre*, vol. 59, n° 2, 2015, p. 127-152.
- 110 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE, *Ce qui est dans le plan climatique du Canada*, 12 février 2021 (dernière modification), www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/plan-climatique/survol-plan-climatique.html.
- 111 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE, *Un environnement sain et une économie saine. Le plan climatique renforcé du Canada pour créer des emplois et soutenir la population, les communautés et la planète*, 2020, www.canada.ca/content/dam/eccc/documents/pdf/climate-change/climate-plan/plan_environnement_sain_economie_saine.pdf.
- 112 STATISTIQUE CANADA, *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017 version 3.0*, page consultée le 14 janvier 2021, www.statcan.gc.ca/fr/sujets/norme/scian/2017/v3/index.
- 113 STATISTIQUE CANADA, *Tableau 14-10-0023-01, Caractéristiques de la population active selon l'industrie, données annuelles (x 1 000) (calculs des autrices)*.
- 114 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, *Plan pour une économie verte 2030. Politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques*, Gouvernement du Québec, 2020, p. II, cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/plan-economie-verte-2030.pdf.
- 115 PINEAULT, Éric, « La panacée », *Liberté*, n° 300, été 2013, p. 30-32.
- 116 HÉBERT, Guillaume et Simon TREMBLAY-PEPIN, « Qu'est-ce que l'extractivisme? », *Blogue de l'IRIS*, 12 février 2013, iris-recherche.qc.ca/blogue/quest-ce-que-lextractivisme.
- 117 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE, *Un environnement sain et une économie saine*, op. cit., p. 5 et 8.
- 118 Eve-Lyne COUTURIER et Simon TREMBLAY-PEPIN, op. cit.
- 119 Colin PRATTE et Bertrand SCHEPPER, *GNL Québec : un projet risqué qui retarderait la transition énergétique*, Montréal, IRIS, 27 octobre 2020.

-
- 120 FRONT COMMUN POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, « Qui sommes-nous ? », page consultée le 12 février 2021, www.pourlatransitionenergetique.org/qui-sommes-nous/.
- 121 POSCA, Julia et Bertrand SCHEPPER, *op. cit.*
- 122 FRONT COMMUN POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, *Feuille de route pour la transition du Québec vers la carboneutralité – Version 2.0*, novembre 2020, www.pourlatransitionenergetique.org/feuille-de-route-quebec-zen.
- 123 *Ibid.*, p. 28.d
- 124 *Ibid.*, p. 31.
- 125 *Ibid.*, p. 17-18.
- 126 *Ibid.*, p. 31.
- 127 *Ibid.*, p. 31.
- 128 *Ibid.*, p. 31.
- 129 ZRINYI, Nick, PÉLOFFY, Karine et Stéphane LAVIOLETTE, *Se propulser vers l'avant : Une relance propre et solidaire après la pandémie de la COVID-19 (livre blanc)*, Bureau de l'honorable Rosa Galvez, novembre 2020, p. 4.
- 130 *Ibid.*, p. 4.
- 131 *Ibid.*, p. 21.
- 132 *Ibid.*, p. 24.
- 133 *Ibid.*, p. 26.
- 134 *Ibid.*, p. 25.
- 135 GOVERNMENT OF NEW ZEALAND, *Wellbeing Budget 2019*, 30 mai 2019, p. 9, www.treasury.govt.nz/publications/wellbeing-budget/wellbeing-budget-2019.
- 136 *Ibid.*, p. 8.
- 137 HÉBERT, Guillaume et Mathieu DUFOUR, *Comment planifier l'après-covid ? Un choix entre austérité et résilience*, Montréal, IRIS, 10 février 2021.

REMERCIEMENTS

Les auteurs tiennent à remercier un ensemble de personnes sans qui l'étude n'aurait pu être. Les commentaires de l'équipe de chercheur-e-s de l'IRIS de même que les corrections de Martin Dufresne et de Monique Moisan ont rehaussé la qualité de cette étude, tant du point de vue de la forme que du fond. Nous leur transmettons tous nos remerciements. Toutes les erreurs se trouvant encore néanmoins dans ce texte relèvent de l'entière responsabilité des autrices.

MISE EN PAGE

Institut de recherche et d'informations socioéconomiques

IMPRESSION

Katasoho imprimerie & design
5000, rue d'Iberville, bur. 202, Montréal (QC)
H2H 2S6 514.961.5238 / info@katasoho.com

DESIGN

Molotov – coop de travail
2065, rue Parthenais, bureau 415, Montréal, (QC)
H2K 3T1 514 908-9744 / info@molotov.ca

L'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), un institut de recherche indépendant et progressiste, a été fondé à l'automne 2000. Son équipe de chercheur·e·s se positionne sur les grands enjeux socioéconomiques de l'heure et offre ses services aux groupes communautaires et aux syndicats pour des projets de recherche spécifiques.



**Institut de recherche
et d'informations
socioéconomiques**

1710, rue Beaudry, bureau 3.4, Montréal (Québec) H2L 3E7
514.789.2409 • iris-recherche.qc.ca

Imprimé
PDF

ISBN 978-2-925112-13-6
ISBN 978-2-925112-14-3